



# Stratégie nationale inuite sur la recherche

# À propos de l’Inuit Tapiriit Kanatami

L’Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) est l’organisme représentatif national des 65 000 Inuits du Canada, dont la majorité vit dans l’Inuit Nunangat, plus précisément la région désignée des Inuvialuits (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (Nord du Québec) et le Nunatsiavut (Nord du Labrador). Collectivement, ces quatre régions composent l’Inuit Nunangat, notre patrie au Canada. Il comprend 53 collectivités et environ 35 % de la masse terrestre du Canada et 50 % de son littoral. Conformément à son objectif fondateur, l’ITK représente les droits et les intérêts des Inuits à l’échelle nationale au moyen d’une structure de gouvernance démocratique qui représente toutes les régions inuites.

Les ententes sur les revendications territoriales globales qui ont été conclues dans l’Inuit Nunangat forment une composante essentielle du mandat de notre organisation. Ces revendications territoriales ont le statut de traités protégés en vertu de l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et nous restons engagés à leur pleine mise en œuvre en partenariat avec la Couronne. L’ITK lutte pour des politiques, des programmes et des services qui répondent aux difficultés sociales, culturelles, politiques et environnementales de notre peuple.

L’ITK est géré par un conseil d’administration composé des membres suivants :

- Président et directeur général, Société régionale inuvialuite
- Président, Société Makivik
- Président, Nunavut Tunngavik inc.
- Président, gouvernement du Nunatsiavut

En plus des membres votants, voici les représentants permanents non votants qui siègent aussi au conseil d’administration :

- Président, Conseil circumpolaire inuit (Canada)
- Présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada
- Président, Conseil national des jeunes Inuits

## **Vision**

Les Inuits canadiens prospèrent grâce à l’unité et l’autodétermination

## **Mission**

L’Inuit Tapiriit Kanatami est le porte-parole national en vue de protéger et de promouvoir les droits et les intérêts des Inuits du Canada

© Inuit Tapiriit Kanatami, 2018

Publié sous forme imprimée et électronique (disponible en français, inuktitut et anglais)

ISBN: 978-0-9699774-8-3



# Table des matières

<b>1. Lettre du président de l'ITK</b>	3
<b>2. Sommaire</b>	4
<b>3. Introduction : De l'exclusion à l'autodétermination en recherche</b>	5
<b>4. Partie I : Vision et contexte</b>	8
4.1 Vision sur la recherche dans l'Inuit Nunangat	8
4.2 Nécessité d'une stratégie nationale inuite sur la recherche	8
4.3 La recherche : un outil de création d'équité sociale	9
4.4 L'autodétermination des Inuits libère le potentiel de la recherche dans l'Inuit Nunangat	11
4.5 Structure de gouvernance des Inuits	13
4.6 Centres de recherche dans l'Inuit Nunangat	15
4.7 Les Inuits doivent être des partenaires dans la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat	16
4.8 L'amélioration de l'éthique de la recherche dans l'Inuit Nunangat	23
4.9 Financement et renforcement des capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat	25
<b>5. Partie II : Objectifs et actions</b>	28
Secteur prioritaire 1 : Promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche	29
Secteur prioritaire 2 : Améliorer l'éthique des chercheurs en matière de recherche	30
Secteur prioritaire 3 : Harmoniser le financement en fonction des priorités de recherche des Inuits	31
Secteur prioritaire 4 : Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements	32
Secteur prioritaire 5 : Renforcer les capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat	33
<b>6. Évaluation</b>	34
<b>7. Conclusion</b>	35
<b>Annexes</b>	36
Annexe A : Centres de recherche dans l'Inuit Nunangat	36
Annexe B : Rapports fédéraux traitant de la politique scientifique dans le 'Nord'	40
Annexe C : Diverses définitions utilisées en recherche dans l'Inuit Nunangat	41
<b>Notes</b>	43





# 1. Lettre du président de l'ITK

Le mot « recherche » suscite de fortes réactions chez les Inuits du fait que, par le passé, les chercheurs ont été et continuent d'être les bénéficiaires principaux de la recherche portant sur notre peuple, et sur la faune et l'environnement. Tout en reconnaissant le rôle important joué par la recherche pour éclairer les mesures qui créent des communautés plus sécuritaires, plus résilientes et plus saines, les Inuits de l'ensemble de l'Inuit Nunangat maintiennent depuis longtemps que les chercheurs et les établissements de recherche devraient respecter l'autodétermination des Inuits en matière de recherche au moyen de partenariats qui favorisent l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche.

Depuis trop longtemps, les chercheurs jouissent d'un grand privilège lorsqu'ils passent dans nos communautés et notre patrie en utilisant des fonds publics ou universitaires pour répondre à leurs propres questions sur notre environnement, notre faune et notre peuple. Un grand nombre de ces chercheurs ignorent ensuite les Inuits en tirant des conclusions de leurs travaux pour l'avancement de leurs carrières, de leurs établissements de recherche ou de leurs gouvernements. Ce type de relation d'exploitation doit cesser.

Les Inuits, les gouvernements et les établissements de recherche peuvent y parvenir en collaborant pour transformer les relations de recherche. Les Inuits et les chercheurs ont récolté le fruit de relations de recherche fondées sur le respect de l'autodétermination des Inuits et ils souhaitent établir des relations de recherche cohérentes et consistantes dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Au cours des dernières années, un certain nombre de chercheurs, d'établissements de recherche et d'Inuits ont développé des partenariats fructueux et entrepris des recherches qui ont créé de la valeur pour notre peuple et nos communautés. Ces partenariats significatifs ont été élaborés de manière fragmentée du fait qu'ils comptent sur le bon vouloir et le respect entre des chercheurs, des établissements et des Inuits particuliers.

L'acquisition de l'autodétermination des Inuits en matière de recherche peut mener à l'évolution de politiques et de processus désuets qui déterminent notre relation à la recherche, ainsi qu'à la capacité améliorée de recherches dirigées par des Inuits.

La Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR) décrit les actions coordonnées qui sont nécessaires pour améliorer les modalités de gouvernance, de dotation de ressources, d'administration et de partage de la recherche dans l'Inuit Nunangat. Cette stratégie mise sur les importants progrès accomplis par les Inuits pour leur autodétermination en matière de recherche en offrant des solutions aux défis auxquels notre peuple est confronté depuis plusieurs décennies. Elle conçoit la recherche comme un élément constitutif de politiques publiques, de programmes et d'initiatives solides qui produisent des résultats optimaux pour les Inuits, résultats qui profiteront ensuite à tous les Canadiens.

De nombreuses personnes ont contribué à la création de la SNIR. J'apprécie les suggestions du conseil d'administration de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), ainsi que l'expertise et les conseils du Comité national de l'Inuit Qaujisarvingat dans la rédaction de cette stratégie.

Nakummek

Natan Obed



## 2. Sommaire

En cette ère de réconciliation, les instances dirigeantes en recherche, les politiques et les pratiques doivent être transformées pour respecter l'autodétermination des Inuits en matière de recherche dans l'Inuit Nunangat.

De saines politiques publiques, éclairées par les meilleures preuves disponibles, peuvent produire des résultats optimaux pour les Inuits, résultats qui profiteront ensuite à tous les Canadiens. Toutefois, les approches coloniales à la recherche perdurent au Canada et elles empêchent les Inuits de prendre des décisions à propos des activités de recherche dans leur patrie, notamment l'établissement des programmes de recherche, la surveillance de la conformité aux directives sur la recherche éthique et la détermination des méthodes de collecte, d'entreposage, d'utilisation et de partage des données et des renseignements sur leur peuple, la faune et l'environnement. En cette ère de réconciliation, les instances dirigeantes, les politiques et les pratiques en recherche doivent être transformées pour respecter l'autodétermination des Inuits en matière de recherche dans l'Inuit Nunangat.

Il est impératif de promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche pour améliorer l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche pour les Inuits. Les gouvernements et les établissements de recherche doivent donc travailler en partenariat avec des organismes représentatifs inuits pour mettre en œuvre des processus d'engagement qui respectent le rôle des Inuits dans la prise de décisions lorsqu'il s'agit de la recherche portant sur leur peuple, la faune et l'environnement. Ces mesures doivent être prises aux échelons régional, national et international de gouvernance inuite.

Depuis les années 1990, le gouvernement du Canada a octroyé des centaines de millions de dollars pour la recherche dans l'Inuit Nunangat, le nom que privilégient les Inuits pour décrire la région géographique, politique et culturelle nommée aussi « l'Arctique », « le Nord » et « au nord du 60<sup>e</sup> parallèle ». Aucun de ces noms ne décrit exactement la patrie des Inuits. Les investissements actuels en recherche dans l'Inuit Nunangat reflètent un parti pris envers la recherche en sciences physiques et biologiques qui diminue la prééminence et l'attention accordées aux autres priorités inuites en matière de recherche, comme la santé et les sciences sociales.

Par ailleurs, les critères d'admissibilité au financement de recherche du gouvernement fédéral tendent à exclure les organismes représentatifs inuits de l'accès au financement à titre d'établissements ou de chercheurs principaux. L'absence d'universités dans l'Inuit Nunangat contribue aussi à la domination continue de la recherche dans l'Inuit Nunangat par des chercheurs non inuits à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

La Stratégie nationale inuite sur la recherche vise à relever ces défis grâce à des mesures coordonnées qui améliorent l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche pour les Inuits dans l'Inuit Nunangat. La portée de la SNIR est nationale; cependant, elle permet de reconnaître la dimension internationale de la recherche sur l'Inuit Nunangat. Les objectifs et les actions que l'ITK s'engage à mettre en œuvre en partenariat avec des organismes représentatifs inuits, des gouvernements et des établissements de recherche s'inscrivent dans cinq secteurs prioritaires : 1) Promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche; 2) Améliorer l'éthique de la recherche; 3) Harmoniser le financement en fonction des priorités de recherche des Inuits; 4) Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements; 5) Renforcer les capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat.

La nature interdépendante et indissociable de ces secteurs prioritaires exige une approche holistique et coordonnée en vue de la mise en œuvre des actions et de l'évaluation des progrès. Au moyen de cette stratégie, l'ITK entend atteindre les intervenants, comme les gouvernements, les universitaires et d'autres établissements de recherche qui participent à la recherche dans l'Inuit Nunangat. Les Inuits ont établi des relations positives et mutuellement avantageuses avec les chercheurs et ils ont entrepris de la recherche par eux-mêmes. La communauté de recherche reconnaît de plus en plus le rôle de partenaires que les Inuits doivent jouer en recherche dans l'Inuit Nunangat. Par ailleurs, d'importantes transformations doivent se produire au niveau politique pour que les Inuits puissent atteindre l'autodétermination en recherche. Cette stratégie permettra à l'ITK de miser sur ces progrès, en utilisant les processus de gouvernance existants et en négociant de nouveaux partenariats en vue de répondre aux besoins des Inuits en matière de recherche.



### 3. Introduction : De l'exclusion à l'autodétermination en recherche

La relation entre les Inuits et la communauté de recherche foisonne d'exemples d'exploitation et de racisme. La recherche a surtout servi d'outil de colonialisme, les premières explorations scientifiques dans l'Inuit Nunangat servant à l'expansion de la souveraineté canadienne et la déshumanisation des Inuits. Les premières approches à la conduite de la recherche dans l'Inuit Nunangat considéraient les Inuits comme des objets d'étude ou des spectateurs. Ce legs a eu une incidence durable sur les Inuits et continue d'être reflété dans les approches actuelles à la gouvernance, au financement, aux politiques et aux pratiques en matière de recherche.

La recherche dans l'Inuit Nunangat tend à être régie, dotée et effectuée d'une manière qui limite la participation des Inuits. Les approches coloniales à la recherche en fonction desquelles le rôle des Inuits est imaginé comme marginal ou ayant peu de valeur restent très répandues, malgré les mesures prises sur plusieurs fronts par les gouvernements et l'ensemble de la société canadienne en vue de la réconciliation avec les Inuits.

Les Inuits du Canada sont parmi les peuples autochtones les plus étudiés de la planète. Les principaux bénéficiaires de la recherche sur l'Inuit Nunangat continuent d'être les chercheurs eux-mêmes, sous forme d'accès au financement, aux données et aux renseignements, aux résultats de la recherche, ainsi qu'à l'avancement professionnel. Les Inuits restent largement en marge des organismes de gouvernance en recherche et par la suite de ses avantages.

Les relations dans le domaine de la recherche dans l'Inuit Nunangat ont évolué au cours des dernières années pour inclure des partenariats entre les Inuits et les établissements universitaires, les chercheurs et les gouvernements. Les Inuits ont appliqué cette recherche et poursuivi leurs priorités en recherche qui leur sont particulières pour appuyer la défense de leurs intérêts et créer l'équité sociale. Ces partenariats tendent cependant à être sporadiques.

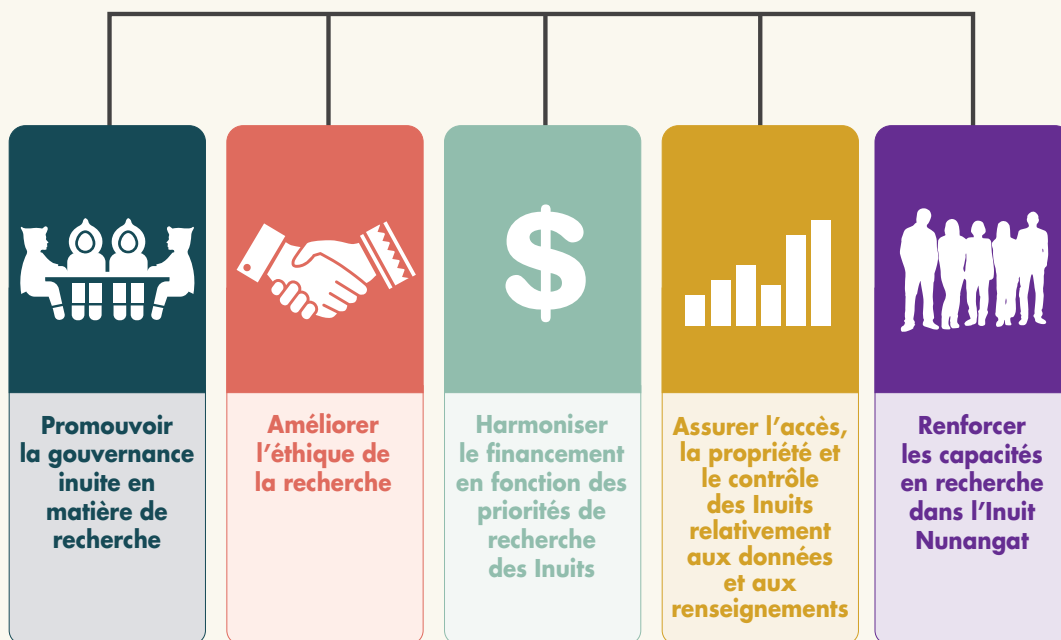
L'autodétermination des Inuits en matière de recherche exige que leurs priorités dans ce domaine ne soient plus ignorées ou marginalisées par les gouvernements, les chercheurs et les établissements de recherche. Les priorités des Inuits en recherche devraient se refléter dans celles identifiées par les organismes de financement, et elles devraient influencer la méthode utilisée pour déterminer les priorités de recherche, la composition et la fonction des organismes de gouvernance dans ce domaine, ainsi que les critères d'admissibilité au financement pour les demandeurs éventuels de subventions de recherche.

La Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR) est axée sur cinq secteurs prioritaires qui nécessitent une action coordonnée pour faciliter la recherche dans l'Inuit Nunangat et pour en assurer l'efficacité, l'incidence et l'utilité pour les Inuits.

Figure 1 : Recherche respectueuse et avantageuse pour tous les Inuits

## RECHERCHE RESPECTUEUSE ET AVANTAGEUSE POUR TOUS LES INUITS

### 5 secteurs prioritaires de la Stratégie nationale inuite sur la recherche





La Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR) est axée sur cinq secteurs prioritaires qui nécessitent une action coordonnée pour faciliter la recherche dans l'Inuit Nunangat et pour en assurer l'efficacité, l'incidence et l'utilité pour les Inuits. Elle établit des étapes pratiques afin de promouvoir l'autodétermination des Inuits en recherche comme un moyen de favoriser une recherche respectueuse et avantageuse pour répondre à leurs besoins et leurs priorités.

La partie I de la SNIR offre un aperçu du contexte de recherche dans l'Inuit Nunangat en y établissant la vision des Inuits pour la recherche et en montrant le lien entre la recherche et l'objectif plus général de création d'une équité sociale et économique. Elle décrit comment une politique nationale de recherche dans l'Inuit Nunangat peut créer une plus grande efficacité et fournir des conseils aux gouvernements et aux établissements de recherche sur ce sujet dans l'Inuit Nunangat. Elle décrit aussi comment des progrès en gouvernance inuite en matière de recherche sont mutuellement avantageux pour les Inuits et les chercheurs, ainsi que pour la réussite du développement des capacités en matière de recherche, d'éthique et de financement.

La partie II de la SNIR décrit les cinq secteurs prioritaires d'action et d'investissement que nous avons déterminés pour améliorer l'efficacité et l'incidence de la recherche dans l'Inuit Nunangat pour les Inuits et tous les Canadiens. Voici ces secteurs prioritaires : 1) Promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche; 2) Améliorer l'éthique de la recherche; 3) Harmoniser le financement en fonction des priorités de recherche des Inuits; 4) Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements; 5) Renforcer les capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat. (Voir **Figure 1** : *Recherche respectueuse et avantageuse pour tous les Inuits*).

La recherche dans l'Inuit Nunangat tend à être régie, dotée et effectuée d'une manière qui limite la participation des Inuits.

## 4. Partie I : Vision et contexte

La partie I de la SNIR établit la vision des Inuits sur la recherche dans l'Inuit Nunangat qui peut être réalisée par l'engagement envers notre structure inuite de gouvernance. Cette section souligne les possibilités de partenariat et d'action dans chacun des cinq secteurs prioritaires établis afin de faciliter une recherche efficace, percutante et significative dans l'Inuit Nunangat. Elle décrit les attentes à l'égard de partenariats de recherche fondés sur l'autodétermination, le respect et la transparence.

### 4.1 Vision sur la recherche dans l'Inuit Nunangat

Pour les Inuits, la recherche doit produire de nouvelles connaissances qui leur permettent de répondre aux besoins et aux priorités de leurs familles et de leurs communautés. Ils considèrent l'autodétermination en recherche comme un moyen d'assurer que les organismes de gouvernance, les politiques et les pratiques en recherche s'harmonisent avec cette vision.

### 4.2 Nécessité d'une stratégie nationale inuite sur la recherche

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale inuite sur la recherche pour formuler les attentes des Inuits dans ce domaine, déterminer les approches préférées des Inuits en vue d'établir des partenariats de recherche, et cerner les actions nécessaires pour améliorer l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche dans l'Inuit Nunangat pour les Inuits, y compris sa dimension internationale. La SNIR établit une approche holistique pour des actions communes de la part des Inuits et des intervenants en recherche, par les moyens suivants :

1. Promouvoir une compréhension commune du legs découlant de la recherche dans l'Inuit Nunangat et relier ce legs au contexte de recherche actuel
2. Établir les attentes des Inuits quant au rôle de la recherche dans leurs régions et leurs communautés
3. Déterminer des secteurs de partenariat et d'action pour les Inuits et la communauté de recherche

Les décisions sur les priorités de recherche dans l'Inuit Nunangat et le financement afférent tendent à être prises unilatéralement par des gouvernements et des établissements de recherche externes à l'Inuit Nunangat. La majorité de la recherche dans l'Inuit Nunangat est effectuée sans le consentement des Inuits, qui sont représentés par des organisations représentatives inuites aux échelons régional, national et international. Les Inuits participent rarement aux premières étapes de planification des projets de recherche, ce qui aboutit à une recherche inutile, inefficace et contre-productive. La SNIR permet de déterminer les actions coordonnées nécessaires pour remédier à ces questions complexes.



### 4.3 La recherche : un outil de création d'équité sociale

Une sérieuse inégalité sociale entre les Inuits et la plupart des autres Canadiens a été remarquée par le gouvernement fédéral, la communauté de recherche et la communauté internationale. L'inégalité sociale actuelle des Inuits provient des piètres politiques du passé. La majorité des Inuits vivaient dans des camps saisonniers sur les terres avant la Deuxième Guerre mondiale. Plusieurs familles ont été contraintes par le gouvernement fédéral de se déplacer vers des établissements permanents au début des années 1950 afin de simplifier l'administration et la prestation de services comme l'éducation et les soins de santé. Dans ces établissements, des sources de stress comme le surpeuplement des foyers, les maladies infectieuses et les effets négatifs des pensionnats indiens ont touché de nombreuses familles, dans un contexte de bouleversement social, spirituel et économique rapide. Le traumatisme découlant de ces expériences, entre autres, et les inégalités dans l'infrastructure et les services sont liés aux taux élevés de pauvreté, de violence et de mauvaise santé physique et mentale auxquels sont confrontés de nombreux Inuits aujourd'hui.

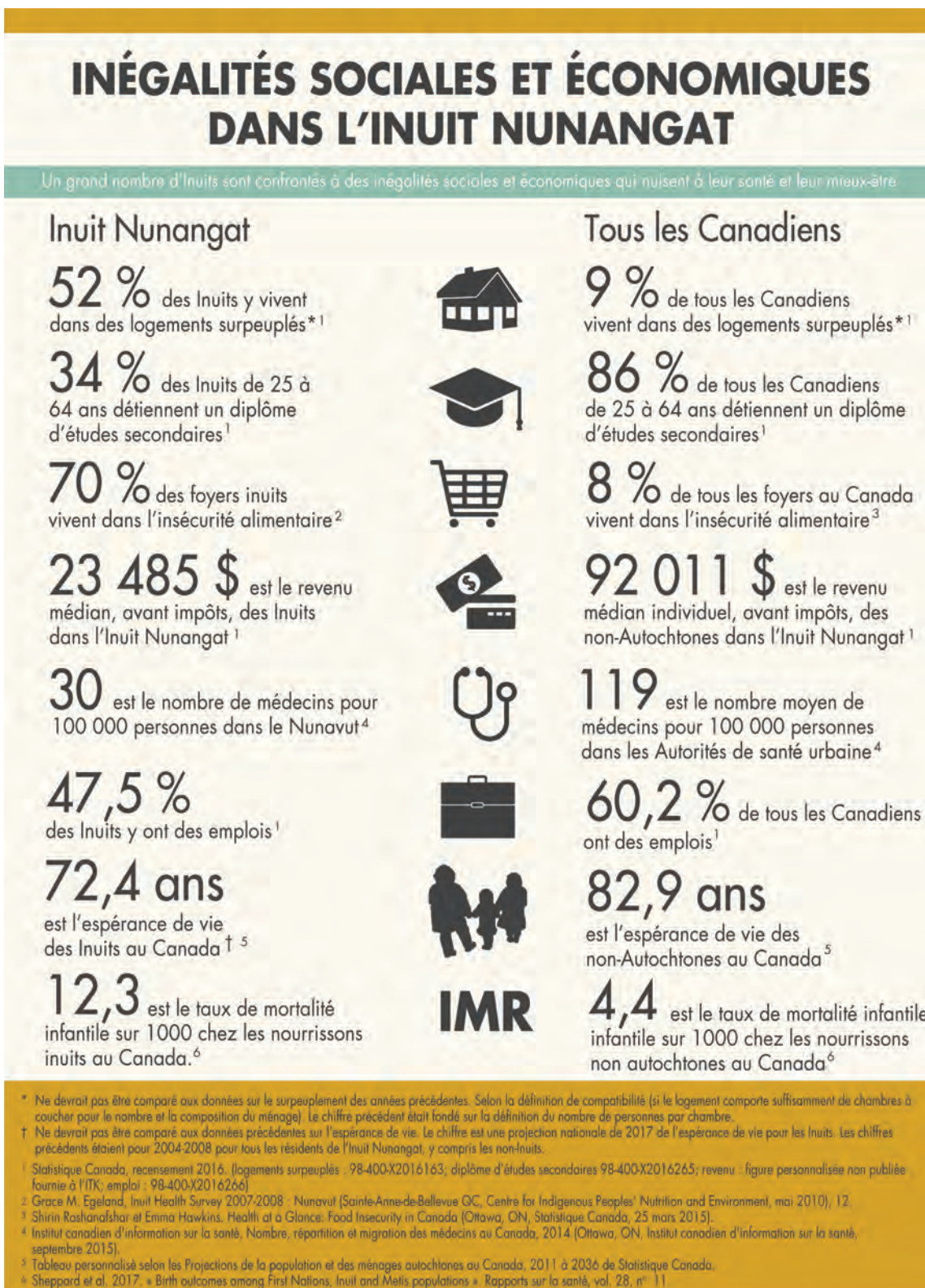
L'inégalité se rapporte à des différences injustes et évitables quant au statut social et économique, en raison de préjugés culturels ou autres, et de l'inaction des gouvernements pour traiter ces différences. Il existe de grandes différences entre l'espérance de vie moyenne et le revenu médian des ménages des Inuits et ceux de la plupart des autres Canadiens. L'espérance de vie est une mesure clé de la santé de la population et un indicateur utilisé couramment pour compléter les mesures économiques de prospérité. L'espérance de vie prévue pour les Inuits est la plus faible parmi les peuples autochtones du Canada. L'espérance de vie des hommes est de 15 ans de moins que celle de tous les Canadiens, tandis que celle des femmes est de 10 ans de moins<sup>1</sup>. Ces différences sont liées à une prévalence élevée de traumatisme intergénérationnel, de suicide, de faible scolarité et de pauvreté. (Voir **Figure 2** : *Inégalités sociales et économiques dans l'Inuit Nunangat*).

La pauvreté est un obstacle à la santé et au mieux-être d'un très grand nombre de familles inuites. Le revenu médian individuel avant taxes pour les Inuits dans l'Inuit Nunangat est de 23 485 \$. En comparant cette somme à 92 011 \$ pour les peuples non autochtones dans l'Inuit Nunangat, l'écart est de plus de 68 000 \$<sup>2</sup>. Cette inégalité est d'autant plus évidente quand on tient compte du coût de vie élevé dans l'Inuit Nunangat.

Les inégalités sociales sont si profondes et si répandues dans l'Inuit Nunangat qu'elles constituent une violation des droits de la personne. Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de l'Organisation des Nations Unies (ONU) fait de nombreuses allusions à la sévérité de l'insécurité alimentaire que vivent les Inuits dans son rapport de mission en 2012 au Canada<sup>3</sup>. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones a décrit les crises auxquelles les Inuits sont confrontés, notamment dans les secteurs du logement, de la santé et du mieux-être, ainsi que de l'accès à la justice<sup>4</sup>. Plus récemment, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a relevé les divers secteurs politiques où des

Pour les Inuits, la recherche doit produire de nouvelles connaissances qui leur permettent de répondre aux besoins et aux priorités de leurs familles et de leurs communautés.

Figure 2 : Inégalités sociales et économiques dans l'Inuit Nunangat





mesures devraient être prises pour mettre fin à la discrimination à l'endroit des peuples autochtones, notamment la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits, un traitement équitable au sein du système correctionnel et la violence à l'égard des jeunes filles et des femmes autochtones<sup>5</sup>.

Pour créer l'égalité sociale chez les Inuits, il faut que les gouvernements travaillent en partenariat avec eux pour éliminer les différences inévitables et évitables dans des secteurs comme le logement, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'accès aux soins de santé. L'élaboration de politiques fondées sur les preuves peut assurer l'efficacité des décisions stratégiques, ce qui aboutira à une utilisation plus efficace des fonds publics et de meilleurs résultats pour les enfants, les adultes et les familles. Cela dépend d'investissements responsables en recherche et de la disponibilité de données pour faire des choix éclairés en fonction des évaluations des coûts et des avantages sociaux. Les investissements dans l'éducation de la petite enfance et les services aux enfants dans le cadre du budget fédéral de 2016, par exemple, sont fondés sur de solides preuves reliant l'accès à l'éducation de la petite enfance et aux services aux enfants à de nombreux résultats positifs pour les enfants et les familles. Une telle élaboration de politiques fondées sur des preuves a la possibilité d'être transformatrice pour les membres les plus vulnérables de la société.

L'élaboration de politiques fondées sur des preuves repose sur la disponibilité de la recherche pour éclairer la conception des politiques, ainsi que pour prévoir et évaluer les incidences des décisions stratégiques. Celles-ci à leur tour touchent notre vie quotidienne. Toutefois, les écarts actuels en recherche empêchent les Inuits et les gouvernements de prendre des décisions stratégiques éclairées. Par exemple, des données de base comme le taux de tentatives de suicide chez les Inuits n'existent pas, malgré le fait que les tentatives de suicide antérieures constituent le facteur de risque le plus élevé de suicide.

#### **4.4 L'autodétermination des Inuits déclenche le potentiel de la recherche dans l'Inuit Nunangat**

Les Inuits ont le droit à l'autodétermination, y compris dans le secteur de la recherche. Ainsi, les chercheurs et les établissements de recherche doivent obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Inuits avant que des activités de recherche soient entreprises chez eux. Les chercheurs, les gouvernements et les établissements de recherche devraient obtenir leur consentement en assurant la participation des organismes représentatifs inuits ou leurs institutions choisies. L'autodétermination des Inuits en matière de recherche est actualisée lorsque les organismes représentatifs inuits participent comme partenaires à l'établissement d'un programme de recherche dans leur patrie, lorsqu'ils disposent de possibilités équitables d'accès au financement pour la recherche dirigée par des Inuits et lorsqu'ils agissent comme partenaires avec les chercheurs dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion de la recherche.

L'élaboration de politiques fondées sur les preuves peut assurer l'efficacité des décisions stratégiques, ce qui aboutira à une utilisation plus efficace des fonds publics et de meilleurs résultats pour les enfants, les adultes et les familles.

Figure 3 : Notre objectif : Renforcer l'autodétermination des Inuits en recherche





Les Inuits connaissent le mieux la nature des défis que doivent relever les familles et les communautés inuites; ils ont des idées cohérentes sur la manière de relever ces défis et ils sont les plus motivés pour utiliser la recherche comme un outil pour élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices aux problèmes sociétaux. L'autodétermination des Inuits en matière de recherche est donc nécessaire pour veiller à ce que la recherche entreprise dans l'Inuit Nunangat ajoute la plus grande valeur possible à la société en étant efficace, percutante et significative. Il le faut pour améliorer les processus actuels de recherche qui trop souvent favorisent les intérêts des chercheurs plutôt que ceux des Inuits. Le partenariat entre les Inuits et la communauté de recherche assure l'adhésion de la recherche aux directives éthiques. (Voir **Figure 3** : *Notre objectif : Renforcer l'autodétermination des Inuits en recherche*).

#### 4.5 Structure de gouvernance des Inuits

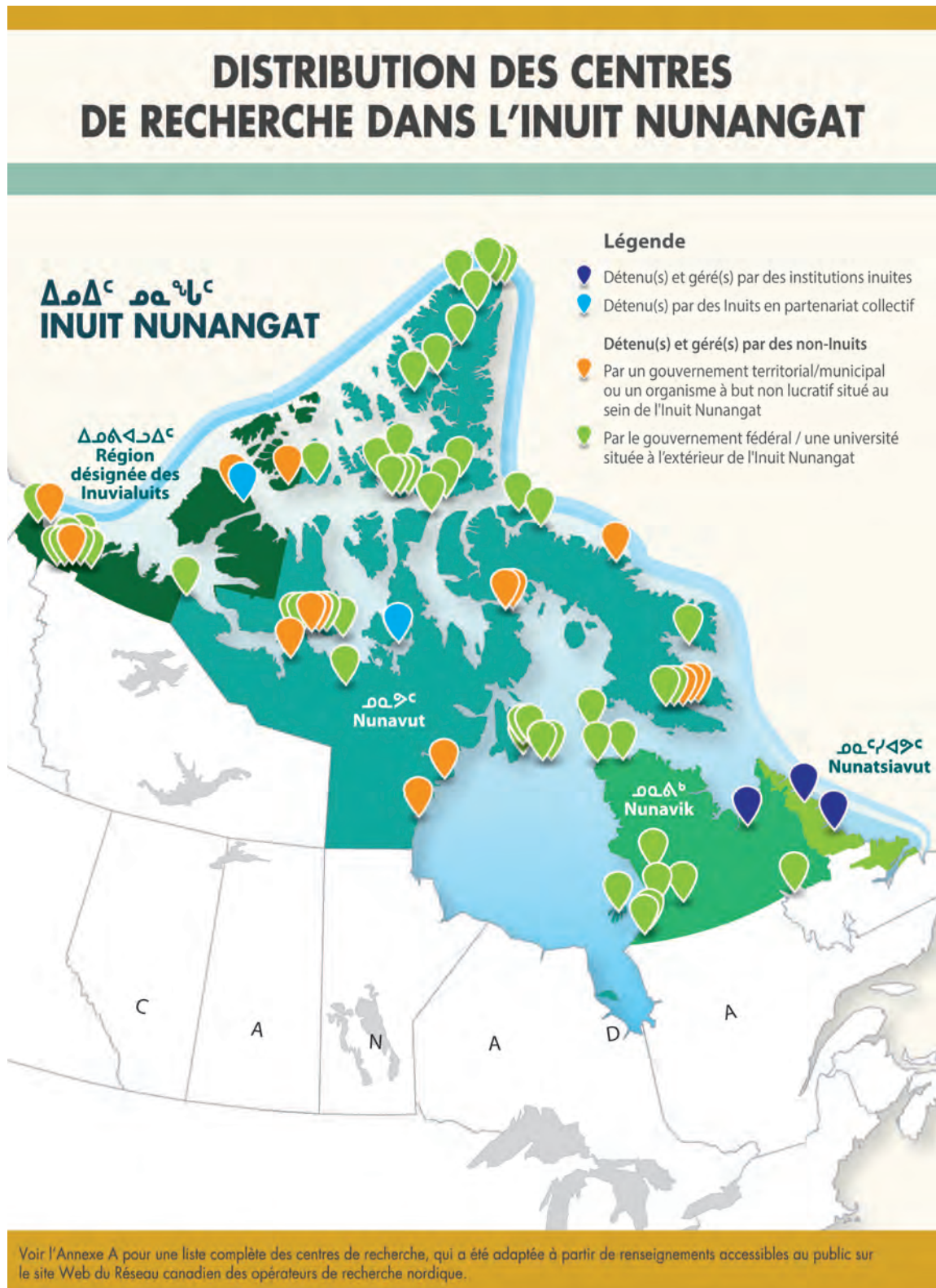
Les Inuits sont l'un des trois peuples autochtones reconnus comme détenteur de droits en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les droits issus de traités mentionnés dans la Constitution comprennent les ententes sur les revendications territoriales globales établies par les Inuits et la Couronne entre 1975 et 2007. Les organismes représentatifs suivants sont responsables de protéger et de mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales respectives en partenariat avec la Couronne : la Société régionale inuvialuite, la Nunavut Tunngavik inc. (NTI), la Société Makivik (Makivik) et le gouvernement du Nunatsiavut (GN).

L'Inuit Nunangat est unifié politiquement par l'entremise d'une structure de gouvernance démocratique qui comprend la représentation d'Inuits élus aux échelons national, régional et international. Au niveau national, le président de l'ITK est élu tous les trois ans par des délégués des quatre présidents d'organisations régionales inuites et par deux délégués votants de chaque région. Par ailleurs, les présidents de l'IRC, de la NTI, de Makivik et du GN sont élus par les bénéficiaires de leurs ententes sur les revendications territoriales respectives. Au Nunavut, en plus d'élire un président et un vice-président lors d'élections dans l'ensemble du Territoire, les bénéficiaires élisent aussi les présidents et vice-présidents des trois organisations régionales : la Qikiqtani Inuit Association, la Kivalliq Inuit Association et la Kitikmeot Inuit Association. Le conseil d'administration de la NTI est composé de présidents et de vice-présidents élus des trois associations sous-régionales du Nunavut. Par ailleurs, les Inuits au Canada sont représentés à l'échelon international par le Conseil circumpolaire inuit – Canada (CCI-Canada), dont le président agit comme vice-président de l'ITK et est membre sans droit de vote du conseil d'administration de l'ITK. Le CCI-Canada et ses bureaux en Alaska et au Groenland participent au Conseil de l'Arctique, aux Nations Unies et à d'autres groupes internationaux pour soutenir les dossiers inuits et leur participation à la recherche circumpolaire et mondiale.

Pour obtenir l'autodétermination inuite en recherche, il est nécessaire d'établir un partenariat complet entre les organisations représentatives inuites ou leurs institutions désignées, et les gouvernements et les établissements de recherche. Les organisations représentatives inuites

Les organisations représentatives inuites devraient diriger les processus de recherche dans l'Inuit Nunangat au moyen d'un partenariat actif avec la communauté de recherche.

Figure 4 : Distribution des centres de recherche dans l'Inuit Nunangat





devraient diriger les processus de recherche dans l'Inuit Nunangat au moyen d'un partenariat actif avec la communauté de recherche. L'utilisation de la structure de gouvernance inuite pour les partenariats et la prise de décisions en concertation facilite la représentation inuite démocratique et la prise de décisions aux échelons sous-régional, régional, national et international.

#### 4.6 Centres de recherche dans l'Inuit Nunangat

Les centres de recherche dans chacune des quatre régions de l'Inuit Nunangat ont diverses fonctions valables eu égard à la gouvernance, l'octroi de licences et la surveillance en recherche. Les travaux de ces centres sont exécutés au moyen de projets de recherche dirigés par des Inuits aux échelons régional, national et international. Les centres de recherche ont beaucoup de latitude dans la réalisation de leurs mandats en raison de l'absence d'un processus normalisé ou coordonné en ce qui a trait à l'octroi de licences de recherche dans l'Inuit Nunangat. De nombreux ministères, établissements de recherche et organismes à but non lucratif possèdent et gèrent des centres de recherche, dont un nombre disproportionné est détenu et géré par des non-Inuits. (Voir **Figure 4 : Distribution des centres de recherche dans l'Inuit Nunangat** et Annexe A : Centres de recherche dans l'Inuit Nunangat).

L'ITK coordonne des comités qui utilisent la recherche et encouragent les priorités de recherche des Inuits. Le Comité national Inuit Qaujisarvingat (CNIQ) favorise l'amélioration des pratiques et des politiques de recherche dans l'Inuit Nunangat. D'autres sous-comités du conseil d'administration de l'ITK, comme le Comité national inuit sur la santé, le Comité national inuit sur le changement climatique et le Comité national inuit sur l'éducation, produisent, consomment et utilisent activement la recherche dans le cadre de leur défense des intérêts. Par ailleurs, les autres sous-comités de l'ITK font de même, comme le Groupe de travail national d'enquête sur la santé des Inuits et le Comité national inuit sur la gestion des données qui offre des conseils au CNIQ sur les questions liées à la gestion des données et des renseignements.

Les projets d'octroi de licences en recherche dans l'Inuit Nunangat varient d'une région à l'autre. Voici un survol des instances actuelles d'octroi de licences dans l'Inuit Nunangat :

**Région désignée des Inuvialuits (RDI) :** La recherche en sciences physiques, biologiques, sociales et de la santé dans la RDI est autorisée par l'Aurora Research Institute (ARI) conformément à la *Loi sur les scientifiques des Territoires du Nord-Ouest* et son règlement afférent. L'ARI, la SRI, l'Inuvialuit Land Administration (ILA) et le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) ont élaboré un processus simplifié pour aider les chercheurs à obtenir les licences et les permis nécessaires pour effectuer de la recherche dans la RDI. Les chercheurs doivent aussi consulter et obtenir l'approbation des organisations communautaires appropriées avant l'octroi final d'une licence de recherche scientifique de l'ARI. Il existe aussi différents processus d'octroi de licences pour les permis de recherche scientifique sur la faune, qui sont fournis par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que pour les permis en archéologie, qui sont administrés par le Prince of Wales Northern Heritage Center. De plus, toute recherche

L'ITK coordonne des comités qui utilisent la recherche et encouragent les priorités de recherche des Inuits.

L'élaboration concertée d'une politique de recherche globale pour l'Inuit Nunangat par les Inuits et le gouvernement fédéral est une action à long terme nécessaire pour cerner les besoins et les objectifs de recherche et elle fournira des attentes et des conseils sur le partenariat avec les Inuits en matière de recherche.

fédérale et territoriale non réglementée par l'ARI devrait tout de même suivre les processus et consulter les organisations communautaires, l'Inuvialuit Water Board (IWB), le CERÉ, la SRI et le Secrétariat conjoint.

**Nunavut :** La recherche en sciences physiques et naturelles dans le Nunavut (par ex. la recherche sur les terres et les eaux), en sciences sociales et en santé est autorisée par l'Institut de recherche du Nunavut (IRN), conformément à la *Loi sur les scientifiques* du Nunavut. Il incombe aux chercheurs d'obtenir les licences et les permis requis pour effectuer de la recherche au Nunavut. D'autres documents d'autorisation peuvent inclure des licences de recherche sur la faune (délivrées en vertu de la *Loi sur la faune* du Nunavut), des permis de recherche archéologique (délivrés en vertu du *Règlement sur les lieux archéologiques et paléontologiques du Nunavut* qui se rattache à la *Loi sur le Nunavut*), des permis de recherche dans les parcs nationaux (délivrés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*), des permis de recherche sur les pêches (délivré en vertu de la *Loi sur les pêches*), des permis d'utilisation des eaux (délivrés par l'Office des eaux du Nunavut) et des permis d'accès (délivrés par Environnement Canada ou par l'association inuite régionale appropriée).

**Nunavik :** Au Nunavik, il n'existe pas d'instance officielle régissant la recherche. Les chercheurs devraient consulter le Centre de recherche du Nunavik (géré par Makivik), l'administration régionale ou le Comité de nutrition et santé du Nunavik, selon le type de recherche à effectuer. Une proposition de recherche doit être présentée et approuvée par le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik (CGRFRMN) pour toute recherche faunique effectuée dans la région marine du Nunavik.

**Nunatsiavut :** La recherche effectuée dans le Nunatsiavut doit se conformer au Processus de recherche du gouvernement du Nunatsiavut. Les demandes de recherche sont évaluées par le Comité consultatif de recherche du gouvernement du Nunatsiavut qui comprend des représentants de ses divers ministères. En plus de la demande de recherche, les chercheurs peuvent devoir obtenir des licences et des permis supplémentaires, nécessaires pour effectuer de la recherche au Nunatsiavut, ce qui peut comprendre des permis de recherche en archéologie (délivrés par le ministère de la Culture, des Loisirs et du Tourisme du gouvernement du Nunatsiavut) et des permis d'accès (y compris, mais sans s'y limiter, ceux délivrés par Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada ou par le ministère des Terres et des Ressources naturelles du Nunatsiavut).

#### 4.7 Les Inuits doivent être des partenaires dans la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat

Il est nécessaire pour les Inuits d'être des partenaires dans la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat afin d'y améliorer l'efficacité, l'incidence et l'utilité des activités de recherche. La gouvernance, l'attribution de ressources et la conduite de la recherche y sont constamment assujetties aux changements imposés par de multiples ministères, organismes



Figure 5 : Accroissement du volume de recherches dans l’Inuit Nunangat

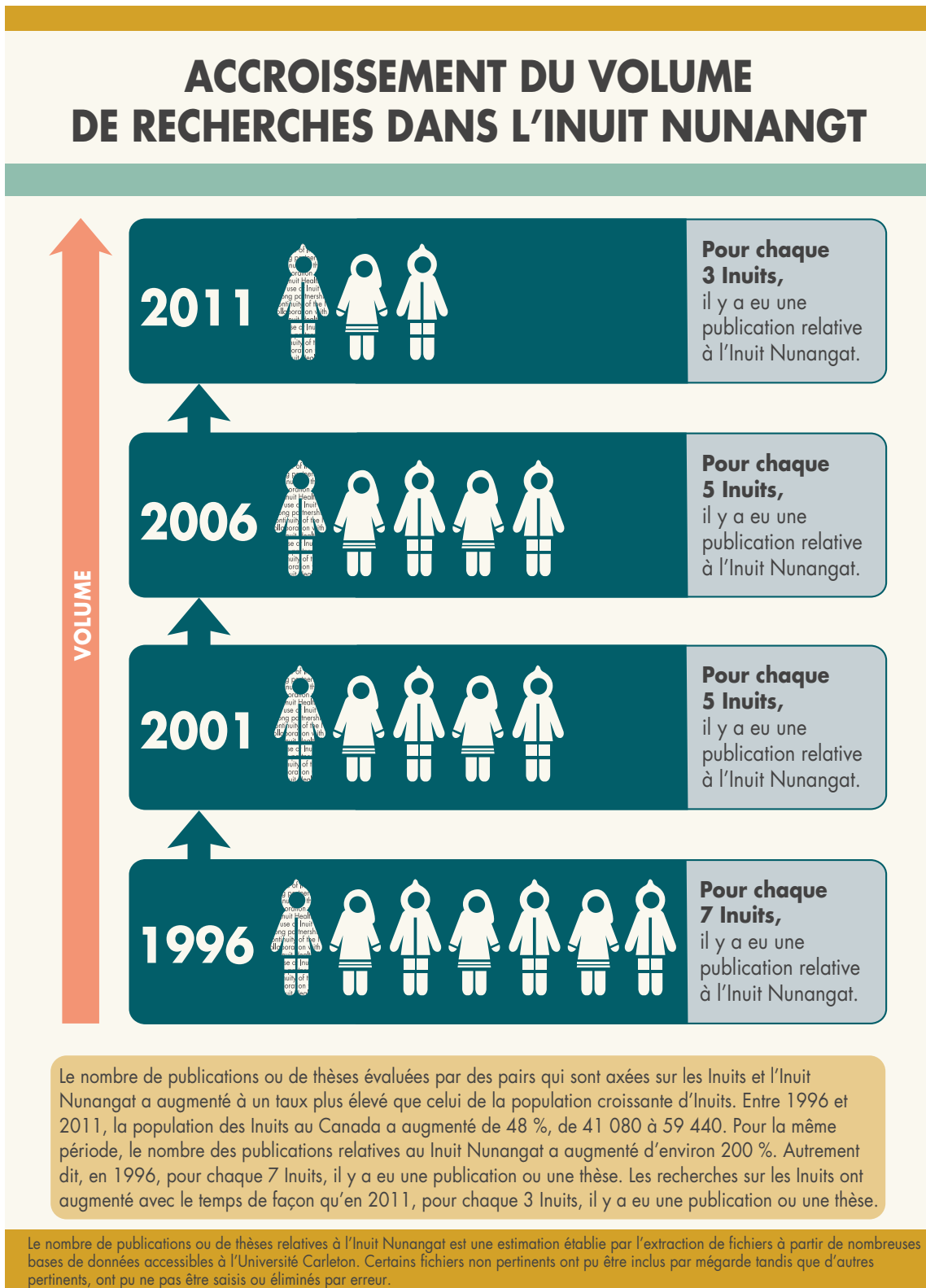
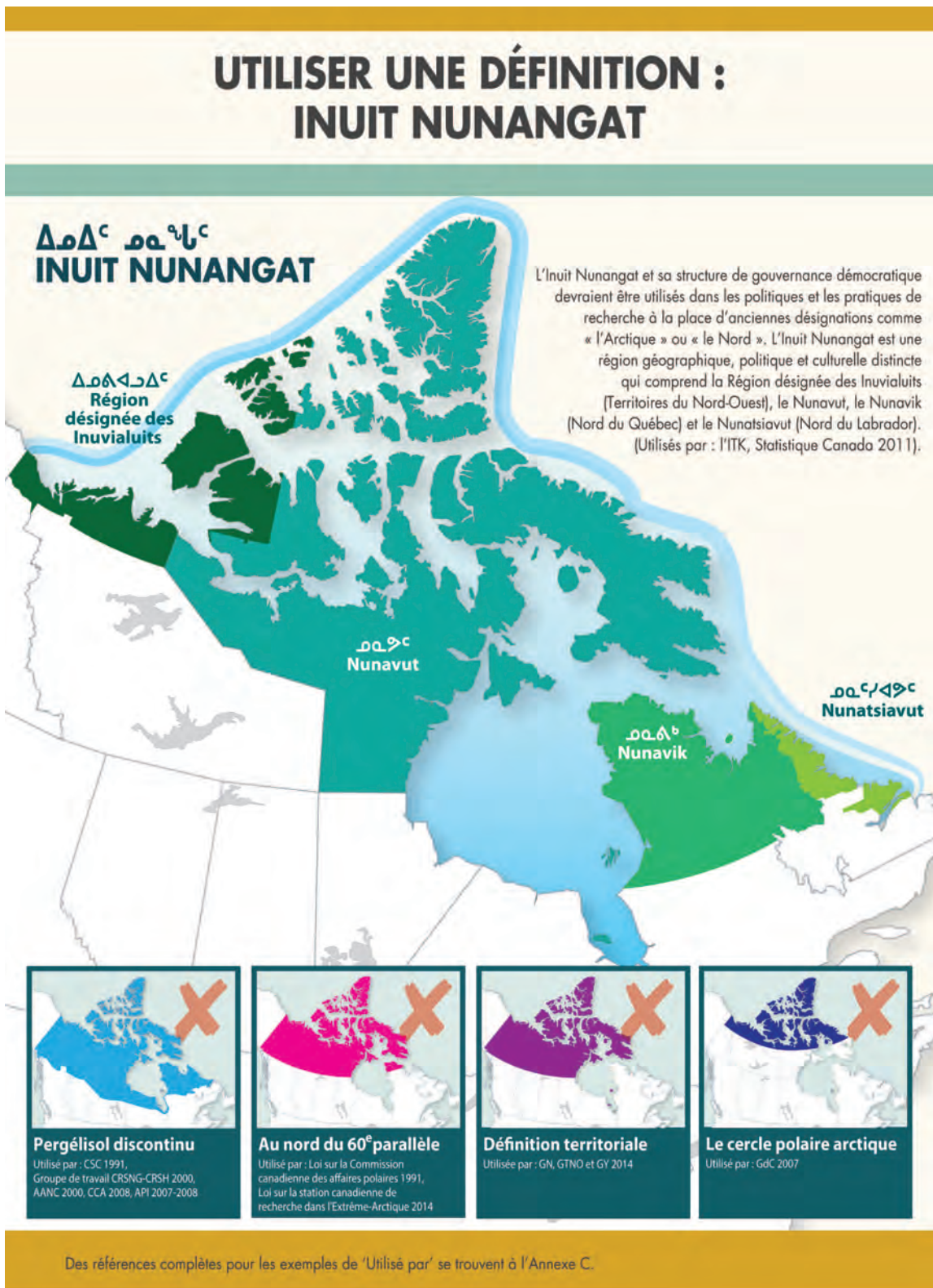


Figure 6 : Utiliser une définition : Inuit Nunangat





et institutions du secteur privé. Par conséquent, l'engagement de la communauté de recherche envers la structure de gouvernance, les établissements de recherche et les priorités des Inuits tend à être sporadique, même si le volume de recherche axée sur les Inuits et leur patrie a augmenté avec le temps. (Voir **Figure 5 : Accroissement du volume de recherches dans l'Inuit Nunangat**).

Il existe de nombreuses sources de financement pour la recherche dans l'Inuit Nunangat, notamment du gouvernement fédéral, du secteur privé, des gouvernements régionaux et locaux, des établissements de recherche, d'organisations à but non lucratif et d'organismes internationaux. L'élaboration concertée d'une politique de recherche globale pour l'Inuit Nunangat par les Inuits et le gouvernement fédéral est une action à long terme nécessaire pour cerner les besoins et les objectifs de recherche et elle fournira des attentes et des conseils sur le partenariat avec les Inuits en matière de recherche.

Diverses directives orientent la recherche dans l'Inuit Nunangat et les ministères fédéraux ont commandé divers rapports pour examiner l'état de la science au Canada dans son ensemble (Annexe B : Rapports fédéraux traitant de la politique scientifique dans le 'Nord').\* Des recommandations récentes inscrites dans ces rapports réitèrent les demandes du passé pour une coordination scientifique améliorée qui remonte à la première Année polaire internationale (1881)<sup>6</sup>.

Le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas de politique nationale globale portant sur les besoins et les objectifs nationaux de recherche dans l'Arctique. Il est nécessaire d'élaborer une approche fédérale globale pour coordonner et administrer la recherche dans l'Inuit Nunangat afin de remédier aux anciennes problématiques dans ce secteur. Au niveau le plus élémentaire, des définitions incohérentes sont utilisées par les gouvernements et les établissements de recherche au Canada pour indiquer les secteurs géographiques qui comprennent ou chevauchent l'Inuit Nunangat (voir l'Annexe 3 : Diverses définitions utilisées pour la recherche dans l'Inuit Nunangat). Ces définitions représentent l'approche aléatoire actuelle à la recherche dans l'Inuit Nunangat et la nécessité d'inclure des Inuits comme partenaires dans la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat. (Voir la **Figure 6 : Utiliser une définition : Inuit Nunangat**).

La recherche financée ou entreprise par le gouvernement fédéral dans l'Inuit Nunangat n'est pas coordonnée par des instances interinstitutionnelles, ce qui rend difficile la contribution ou l'autodétermination des Inuits en recherche. Par exemple, les organismes des trois conseils, par l'entremise de subventions en recherche, n'ont pas de programmes de recherche inuits particuliers. Des programmes de recherche fédéraux existent dans divers ministères et, même si Savoir polaire Canada (POLAIRE) est reconnu comme l'organisme dirigeant de recherche

La marginalisation des Inuits des structures de gouvernance de recherche fédérales a mené à des allocations de recherche qui ne sont pas nécessairement utiles aux Inuits.

\* La politique scientifique nationale fait référence aux lignes directrices fédérales (par ex. règles, règlements, méthodes, pratiques et directives) en matière de recherche scientifique. La politique scientifique traite des effets de la science sur la société et de la façon dont la science peut le mieux desservir le public, ce qui diffère de la politique visant la science, qui comprend des politiques sur la façon de structurer, financer et effectuer la recherche.

Figure 7 : De nombreux programmes fédéraux de recherche dans l'Inuit Nunangat





relative à l'Arctique, de nombreuses entités disposent de programmes de recherche (par ex. Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada) qui fonctionnent dans l'Inuit Nunangat, mais qui peuvent ou non interagir avec POLAIRE. (Voir la **Figure 7** : *De nombreux programmes fédéraux de recherche dans l'Inuit Nunangat*).

La marginalisation des Inuits des structures de gouvernance de recherche fédérales a mené à des allocations de recherche qui ne sont pas nécessairement utiles aux Inuits. Par exemple, l'appel de propositions de recherche en 2017 dans le cadre de l'initiative « Imaginer l'avenir du Canada » financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada a cerné six secteurs prioritaires, y compris un secteur qui porte sur les cultures et les identités autochtones, les traités historiques et modernes, ainsi que les besoins des communautés autochtones en ce qui a trait au savoir et au marché du travail<sup>7</sup>. Les Inuits n'ont pas participé à l'élaboration de cet appel de propositions et les organisations représentatives inuites n'étaient pas admissibles à faire une demande.

Par ailleurs, il est nécessaire d'établir un partenariat avec les Inuits pour la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat en vue de négocier l'accès, la propriété et le contrôle des données et des renseignements relatifs à l'Inuit Nunangat. Les Inuits sont les mieux placés pour déterminer comment les renseignements devraient être entreposés, analysés, surveillés, utilisés, communiqués et préservés de manière à maximiser les bénéfices pour leurs collectivités tout en réduisant les préjudices. (Voir **Figure 8** : *Mise en œuvre d'une approche coordonnée à la recherche dans l'Inuit Nunangat*).

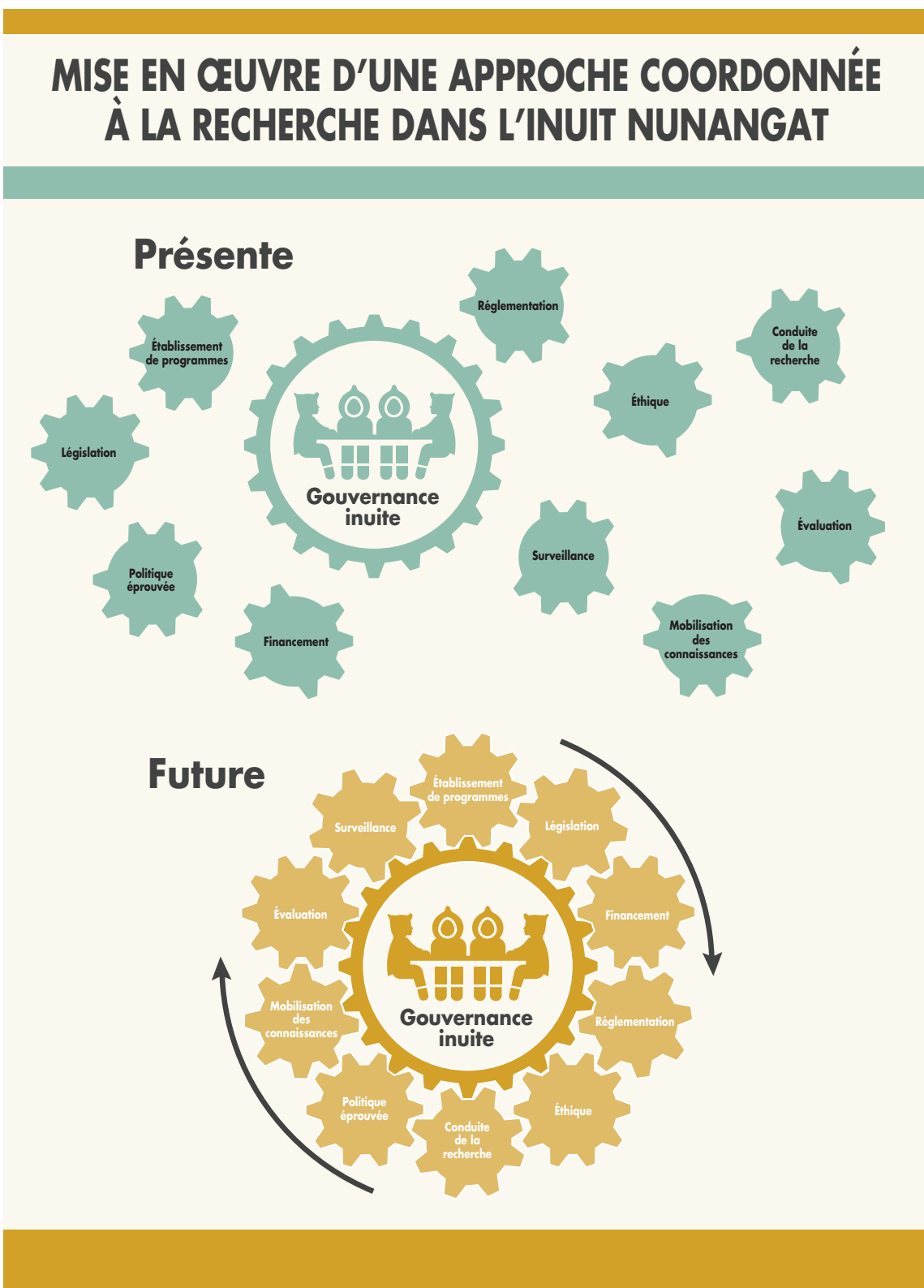
Au niveau le plus fondamental, les Inuits veulent avoir accès à la recherche existante, mais ils n'y ont pas toujours accès du fait que leurs institutions ne peuvent se permettre des plateformes et des moteurs de recherche coûteux dont disposent les universités et les gouvernements. Il faut continuer d'améliorer les méthodes de communication des données de la façon dont les Inuits aimeraient les recevoir.

Les réseaux de protection des données autochtones deviennent de plus en plus importants à établir au sein de sociétés comme le Canada où la gouvernance et la conduite de la recherche sont dominées par des chercheurs non autochtones. Au cours de la dernière décennie, les peuples autochtones du Canada, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande ont entrepris de créer des paramètres de protection des données autochtones pour veiller à ce que la collecte, l'interprétation et la propriété de ces données soient contrôlées par les communautés elles-mêmes<sup>\*\*</sup>. Selon les Inuits, il faut faire davantage pour élaborer des processus, des protocoles, des normes et des accords qui permettront de protéger l'échange

Il est important de veiller à ce que les Inuits disposent de structures et de politiques de gouvernance qui appuieront leurs initiatives dans ce domaine de manière continue, durable et autodéterminée.

<sup>\*\*</sup> À l'échelle mondiale, des réseaux de protection des données autochtones ont été établis en Nouvelle-Zélande (Maori Data Sovereignty Network), aux États-Unis (United States' Indigenous Data Sovereignty Network) et en Australie (Maiamnyri Wingara Aboriginal and Torres Strait Islander Data Sovereignty Group). En octobre 2016, le premier sommet sur les données libres autochtones a eu lieu aux États-Unis et *Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda* a été publié par l'Australian National University Press.

Figure 8 : Mise en œuvre d'une approche coordonnée à la recherche dans l'Inuit Nunangat





de certains renseignements et d'intégrer respectueusement le savoir inuit à la gestion des données et à la conception et la mise en œuvre de leur communication. Il est important de veiller à ce que les Inuits disposent de structures et de politiques de gouvernance qui appuieront leurs initiatives dans ce domaine de manière continue, durable et autodéterminée.

#### 4.8 L'amélioration de l'éthique de la recherche dans l'Inuit Nunangat

L'éthique de la recherche porte sur les considérations déontologiques, légales, sociales, ainsi que sur les politiques uniques et complexes entourant la conduite de la recherche qui comprend des sujets ou des participants humains. Par le passé, les Inuits et d'autres peuples autochtones ont fait l'objet d'abus flagrants de la part des chercheurs, ce qui a suscité la nécessité de directives éthiques visant à protéger les peuples autochtones. Toutefois, il n'existe pas de directives éthiques connexes sur la recherche portant sur la faune et l'environnement. Les Inuits comptent sur la faune et l'environnement pour répondre à leurs besoins physiques, culturels et spirituels et profiteraient donc de directives exécutoires qui établiraient les attentes dans ce secteur<sup>8</sup>.

Depuis plusieurs décennies, les communautés autochtones en Amérique du Nord participent à l'élaboration de statuts et de politiques, de processus et de protocoles de recherche. Les Premières Nations ont établi les principes de la propriété, du contrôle, de l'accès et de la possession des données issues de la recherche en 1998 pour établir des normes à ce sujet. Les principes ont été créés en partie pour éliminer le fossé qui existe au Canada entre les droits et les intérêts communautaires dans leurs renseignements<sup>9</sup>. Aux États-Unis, plusieurs gouvernements tribaux américano-autochtones appliquent leurs propres statuts qui décrivent les conditions régissant la conduite d'activités de recherche dans leurs nations respectives<sup>10</sup>.

Au niveau fédéral, la recherche avec des êtres humains effectuée en partenariat avec des universités canadiennes doit adhérer aux directives éthiques décrites dans *L'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. *L'Énoncé de politique des trois Conseils* (ETPC 2) établit les normes pour les comités d'éthique de la recherche au Canada et constitue la source primaire d'orientation concrète sur la surveillance éthique de la recherche avec des êtres humains. Le chapitre 9 de l'ETPC 2 fournit des directives sur la recherche visant les Inuits, les Premières Nations et les Métis, y compris des relations fondées sur le respect, la collaboration et la participation. L'ETPC 2 n'est pas censée contourner ou remplacer les principes éthiques des Autochtones<sup>11</sup>.

Le chapitre 9 de l'ETPC 2 se veut un cadre pour veiller à ce que la recherche visant les peuples autochtones soit fondée sur des relations respectueuses. À ces fins, il vise à encourager la collaboration et le dialogue entre les chercheurs et les participants grâce à des lignes directrices qui cherchent à favoriser des mesures constructives de la part des chercheurs dans ce domaine.

Par le passé, les Inuits et d'autres peuples autochtones ont fait l'objet d'abus flagrants de la part des chercheurs, ce qui a suscité la nécessité de directives éthiques visant à protéger les peuples autochtones.

L'ITK et l'Institut de recherche du Nunavut ont publié des lignes directrices complémentaires pour négocier des relations de recherche avec les communautés inuites<sup>12</sup>. Le document offre des conseils pratiques pour aider les chercheurs qui comptent travailler avec des Inuits ou dans l'Inuit Nunangat, y compris des considérations éthiques liées à l'engagement communautaire, l'octroi de permis de recherche et la diffusion des données et des résultats.

Il n'existe que peu de surveillance à part du processus d'examen d'un comité d'éthique de la recherche pour assurer la conformité avec l'EPTC 2, ce qui en fait un mécanisme relativement inefficace pour favoriser l'autodétermination des Inuits en recherche.

Il n'existe que peu de surveillance à part du processus d'examen d'un comité d'éthique de la recherche pour assurer la conformité avec l'EPTC 2, ce qui en fait un mécanisme relativement inefficace pour encourager l'autodétermination des Inuits en recherche. L'efficacité de l'EPTC 2 est encore plus affaiblie en raison du conflit d'intérêts potentiel dans le cadre du processus d'examen de la recherche du fait que l'institution responsable du comité d'éthique de la recherche a typiquement un intérêt dans la conduite de la recherche et que les membres de ce comité peuvent être des collègues du chercheur principal<sup>13</sup>. De plus, l'EPTC 2 ne touche que les institutions et les instances qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral par l'intermédiaire des organismes des trois Conseils. Ces institutions et organismes sont situés à l'extérieur de l'Inuit Nunangat où l'évaluation des risques pour les participants en recherche n'incluent pas la considération plus générale de leur bien-être.

Au niveau universitaire, il incombe aux comités d'éthique internationale de la recherche d'examiner les plans de recherche et de veiller à ce que les chercheurs se conforment aux exigences provinciales, nationales et internationales afférentes. Il leur incombe de promouvoir les normes éthiques les plus élevées pour la recherche visant les êtres humains dans le but principal de protéger les droits et le bien-être des participants à la recherche. Les universités disposent de nombreux comités d'éthique de la recherche qui correspondent aux différents départements ou facultés. Les ministères qui effectuent de la recherche utilisent leurs propres comités d'éthique de la recherche. Par exemple, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada utilisent un comité d'éthique de la recherche conjoint depuis 2010<sup>14</sup>.

Selon l'Association canadienne des comités d'éthique de la recherche<sup>15</sup>, il n'existe pas de liste complète de tous les comités d'éthique de la recherche au Canada. Toutefois, nous savons que les Inuits tendent à être sous-représentés sur les comités d'éthique de la recherche et qu'il n'existe pas de mécanismes pour faire participer les organismes représentatifs inuits aux décisions relatives à des propositions de recherche particulières à l'Inuit Nunangat à l'étude. Le fait que tous les comités d'éthique de la recherche sont situés à l'extérieur de l'Inuit Nunangat signifie que les non-Inuits tendent à conserver l'autorité exclusive en matière de prise de décisions sur le respect des lignes directrices dans le cadre de la recherche effectuée dans les communautés inuites.



#### 4.9 Financement et renforcement des capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat

Le financement et le renforcement des capacités sont entrelacés en ce qui a trait à la recherche dans l'Inuit Nunangat. La possibilité pour les Inuits d'effectuer de la recherche qui reflète leurs priorités et renforce leurs capacités de recherche est en grande partie fonction de l'accessibilité aux subventions de recherche et de la transparence. Par ailleurs, l'autodétermination des Inuits en recherche est nécessaire pour veiller à ce que le financement attribué par les organismes subventionnaires reflète les priorités de recherche des Inuits et soit utile à leurs communautés.

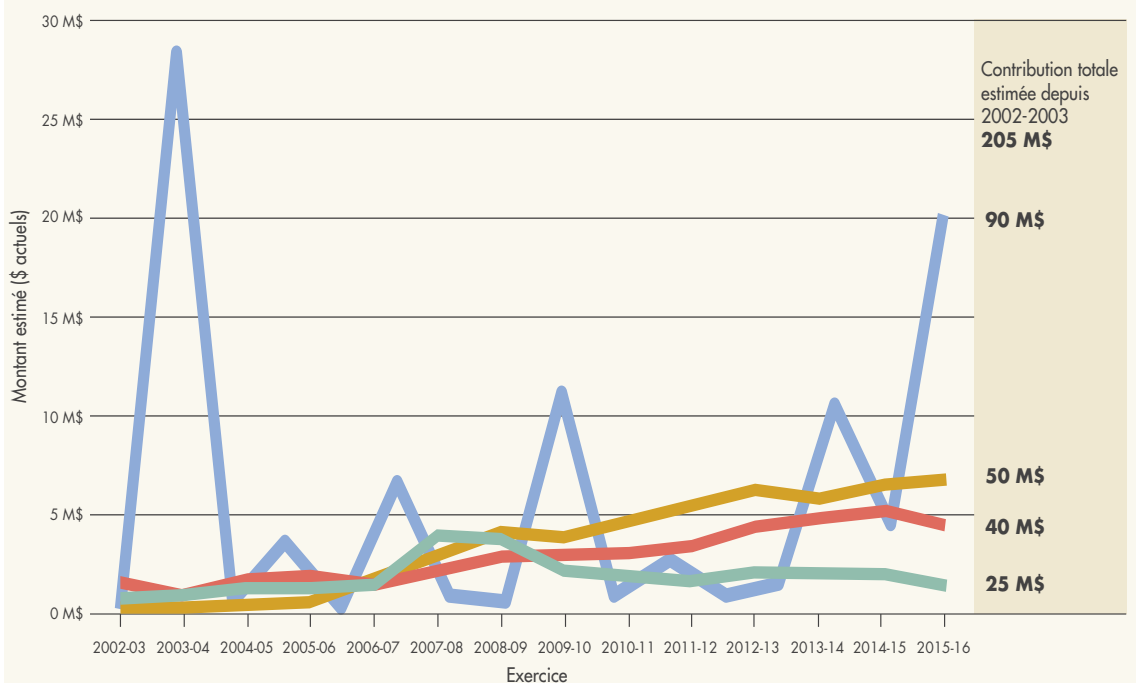
Des centaines de millions de dollars ont été attribués à la recherche dans l'Inuit Nunangat au cours des trois dernières décennies. La majorité de ces fonds vont à des institutions situées dans le sud du Canada et même à l'étranger. La participation des Inuits à la recherche est limitée par les critères de financement du gouvernement fédéral qui excluent souvent les organismes représentatifs inuits de l'accès aux subventions de recherche. Certains programmes fédéraux de recherche ont élargi leurs critères afin de permettre des ententes de financement plus souples pour les organismes représentatifs inuits. Cependant, ces derniers ne sont pas admissibles à la plupart des subventions de recherche des trois Conseils. Comme ils ne sont pas des établissements universitaires, ils ne peuvent pas recevoir des subventions à titre d'institutions principales ou de chercheurs principaux par les Réseaux de centres d'excellence ou de la Fondation canadienne pour l'innovation. Les Inuits n'ont donc pas accès par eux-mêmes à des fonds de recherche qui, dans certains cas, visent à bénéficier leurs communautés et ne peuvent pas demander des fonds administratifs pour aider au fonctionnement des établissements de recherche inuits.

Le financement fédéral attribué à la recherche dans l'Inuit Nunangat reflète une certaine tendance vers les sciences biologiques et physiques, ce qui réduit encore plus la probabilité que d'autres priorités de recherche cernées par les Inuits fassent l'objet de recherches (voir la **Figure 9** : *Aperçu de la recherche financée par le gouvernement fédéral dans l'Inuit Nunangat*). Par exemple, environ 70 % des plus récents projets financés par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Année polaire internationale portaient sur les sciences physiques et naturelles<sup>16</sup>. Plus récemment entre 2015 et 2018, les quelque 7 millions de dollars attribués dans l'appel de propositions de la part de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique canadien, qui relève maintenant de POLAIRE, sont axés seulement sur la surveillance et le développement des ressources biologiques physiques<sup>17</sup>. De plus, le Conseil de recherches en sciences humaines a fourni un montant combiné de 169 millions de dollars pour la recherche dite « autochtone » et pour les « communautés nordiques » entre 2006 et 2012; cependant, les Inuits n'ont pas pu avoir directement accès à ce financement ou déterminer comment le financement aurait pu être attribué pour mieux répondre à leurs besoins<sup>18,19</sup>. La

Le financement fédéral attribué à la recherche dans l'Inuit Nunangat reflète une certaine tendance vers la science biologique physique, ce qui réduit encore plus la probabilité que d'autres priorités de recherche cernées par les Inuits fassent l'objet de recherches.

Figure 9 : Aperçu de la recherche financée par le gouvernement fédéral dans l'Inuit Nunangat

## APERÇU DE LA RECHERCHE FINANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'INUIT NUNANGAT



**Financement de la recherche extra-muros du gouvernement du Canada**

- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada I (CRSH)
- Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)

Les bases de données des IRSC, du CRSNG, du CRSH et de la FCI ne sont pas configurées pour permettre l'extraction de la recherche dans l'Inuit Nunangat. Par conséquent, il n'a pas été possible de déterminer avec précision le montant alloué pour des projets de recherche particuliers aux Inuits. Les chiffres présentés ici sont des estimations en dollars obtenues par l'ITK à partir des bases de données sur le financement. Divers mots-clés ont été utilisés pour extraire des fichiers d'importance potentielle pour les Inuits (Inuits ou Nunavut ou Nunavik ou Nunatsiavut ou Inuvialuit, entre autres). Tous les fichiers extraits ont été examinés et ceux qui ne semblaient pas être pertinents ont été éliminés. Certains fichiers non pertinents ont pu être inclus par mégarde, tandis d'autres pertinents ont pu ne pas être saisis ou éliminés par erreur.



plupart des organismes qui dirigent de la recherche dans le domaine de la santé, par exemple les Instituts de recherche en santé du Canada, ne disposent pas de mécanismes de financement axés sur les priorités des Inuits. Ces obstacles inutiles limitent la possibilité pour les Inuits d'utiliser les fonds de recherche de manière plus efficace, percutante et utile pour leurs communautés.

Le renforcement des capacités comprend aussi des investissements dans les infrastructures construites et les ressources humaines. Le Canada est le seul état circumpolaire sans université dans l'Arctique et l'ITK encourage depuis longtemps l'établissement d'une université dans l'Inuit Nunangat qui est fondée sur la culture et les valeurs des Inuits. La *Stratégie nationale sur la scolarisation des Inuits* publiée en 2011 recommandait l'établissement d'une université dans l'Inuit Nunangat fondée sur la culture et la langue des Inuits comme moyen de renforcer la capacité de recherche<sup>20</sup>. Une université dans l'Inuit Nunangat devrait être créée pour encourager la capacité de recherche dirigée par les Inuits, pour faciliter la gouvernance de la recherche, ainsi que pour surveiller les processus dans l'Inuit Nunangat.

Une université dans l'Inuit Nunangat aurait un rôle important à jouer pour faciliter le renforcement des capacités chez les chercheurs inuits en leur offrant l'éducation, la formation et l'accréditation dans diverses disciplines, et en vue de promouvoir les capacités et les priorités de recherche pour les Inuits. À ces fins, l'ITK a créé un groupe de travail sur une université dans l'Inuit Nunangat afin d'atteindre cet objectif. Le groupe de travail comprend des représentants d'organismes inuits et d'Universités Canada, l'organisme à but non lucratif qui représente les collèges et les universités au Canada.

L'accès fiable et à prix abordable à l'Internet à large bande dans l'Inuit Nunangat est nécessaire pour permettre la participation des Inuits à la recherche. Les utilisations de la technologie des données évoluent rapidement dans les collectivités inuites, tout comme dans la plupart des villes, villages et zones rurales dans le sud du Canada. Toutefois, les résidents de l'Inuit Nunangat sont très défavorisés en ce qui concerne l'accès ou la participation à la recherche du fait de l'écart numérique entre l'Inuit Nunangat et le sud du Canada. L'accès à l'Internet dans les collectivités inuites est généralement plus lent, moins fiable, plus coûteux et plus imprévisible que pour les habitants dans la plupart des régions canadiennes. L'accès abordable à des fournisseurs de service Internet à large bande rapide devrait être mis à la disposition de toutes les collectivités inuites.

Le Canada est le seul état circumpolaire sans université dans l'Arctique et l'ITK encourage depuis longtemps l'établissement d'une université dans l'Inuit Nunangat qui est fondée sur la culture et les valeurs des Inuits.

## 5. Partie II : Objectifs et actions

La partie II de la Stratégie nationale inuite sur la recherche cerne cinq secteurs prioritaires pour lesquels des mesures devraient être prises pour veiller à ce que la recherche dans l’Inuit Nunangat soit efficace, percutante et utile pour les Inuits. Les objectifs cernés au sein de chaque priorité devraient être atteints entre 2018 et 2022 au moyen de mesures à court, moyen et long terme prises par les Inuits, les gouvernements et les établissements de recherche. Les résultats seront évalués après la première année, la troisième année et la cinquième année. (Voir la **Figure 10 : Stratégie nationale inuite sur la recherche : Calendrier de mise en œuvre**)

La mise en œuvre de la SNIR exigera une approche coordonnée fondée sur le partenariat. En raison de la nature interreliée et interdépendante de ces cinq secteurs prioritaires, ainsi que du nombre d’intervenants participant à la recherche dans l’Inuit Nunangat, de nouvelles relations doivent être négociées entre les Inuits, les ministères et les établissements de recherche en vue d’assurer la mise en œuvre de la SNIR. L’ITK et le Comité national Inuit Qaujisarvingat (CNIQ) élaboreront un plan d’accompagnement de la SNIR pour sa mise en œuvre, qui visera des partenaires possibles et des échéances connexes en vue de l’exécution des actions mentionnées dans la présente section.

**1. Promouvoir  
la gouvernance inuite  
en matière de recherche**



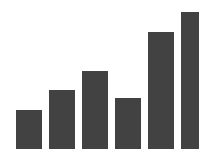
**2. Améliorer l'éthique  
de la recherche**



**3. Harmoniser le financement  
en fonction des priorités  
de recherche des Inuits**



**4. Assurer l'accès, la propriété et  
le contrôle des Inuits relativement  
aux données et aux renseignements**



**5. Renforcer les capacités de  
recherche dans l’Inuit Nunangat**



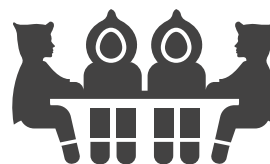


## Secteur prioritaire 1 :

### Promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche

Il est impératif de promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche pour améliorer l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche pour les Inuits. Les gouvernements et les établissements de recherche doivent se départir des approches coloniales en recherche qui n'apportent pas un avantage équitable à nos collectivités, car elles ne respectent pas l'autodétermination des Inuits en recherche. L'autodétermination des Inuits en recherche signifie que leurs priorités dans ce domaine ne peuvent plus être ignorées par les gouvernements et les établissements de recherche, et qu'elles doivent être mises en œuvre lorsque des organismes représentatifs inuits sont des partenaires dans l'établissement du programme de recherche, qu'ils ont des possibilités équitables d'avoir accès au financement pour effectuer de la recherche qu'ils dirigent et qu'ils sont engagés comme partenaires avec les chercheurs dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion de la recherche.

La recherche est un important outil pour la création d'équité sociale par l'établissement de politiques fondées sur les preuves; cependant, elle ne peut remplir cette fonction que lorsque les Inuits sont engagés régulièrement par les instances gouvernementales de recherche et qu'ils en sont membres. Par ailleurs, l'élaboration d'une politique de recherche pour l'Inuit Nunangat est nécessaire pour coordonner les initiatives de recherche et pour créer des lignes directrices officielles visant à promouvoir la gouvernance de la recherche par les Inuits.



#### Objectifs

- Assurer une plus grande représentation et prise de décisions par les Inuits dans la gouvernance de la recherche, y compris les organismes des trois Conseils
- Réformer les mécanismes législatifs, réglementaires et politiques en matière de recherche qui ont une incidence sur l'Inuit Nunangat
- Promouvoir les priorités des Inuits en matière de recherche par l'intermédiaire des organismes de gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat
- Assurer l'autodétermination des Inuits en établissant des organismes de gouvernance de la recherche, y compris les processus de sélection
- Établir des approches responsables, coordonnées et transparentes pour la recherche dans l'Inuit Nunangat

#### Actions

- 1.1 Élaborer et mettre en œuvre une politique de recherche dans l'Inuit Nunangat qui sera adoptée par le gouvernement du Canada
- 1.2 Appuyer les organismes représentatifs inuits dans l'établissement des priorités de recherche dans l'Inuit Nunangat
- 1.3 Obtenir un financement pluriannuel souple pour que les Inuits puissent participer à la gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat
- 1.4 Travailler avec le gouvernement du Canada afin de créer un poste de directeur adjoint et conseiller scientifique principal pour coordonner la recherche dans l'Inuit Nunangat et en faire rapport au ministre des Sciences
- 1.5 Élaborer un processus de nominations propre aux Inuits pour les organismes de gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat
- 1.6 Inclure des mécanismes législatifs et réglementaires en matière de recherche ayant une incidence sur l'Inuit Nunangat dans les principes propres aux Inuits en cours d'élaboration par le Groupe de travail mixte sur l'examen des lois et des politiques
- 1.7 Créer des méthodes permettant aux organismes représentatifs inuits de contribuer aux organismes fédéraux de gouvernance de la recherche dans l'Inuit Nunangat, comme le Comité de coordination de la recherche au Canada.
- 1.8 Élaborer, par l'intermédiaire de l'ITK, des plans de travail en partenariat avec les ministres appropriés, y compris le ministre des Sciences, afin de promouvoir la gouvernance de la recherche par les Inuits



## Secteur prioritaire 2 : Améliorer l'éthique de la recherche

Les Inuits disposent de capacités et de moyens limités pour s'assurer que les chercheurs adhèrent aux lignes directrices existantes sur l'éthique de la recherche ou qu'ils tiennent compte des préoccupations particulières aux Inuits relativement à toute recherche. L'éthique de la recherche porte sur les considérations déontologiques, légales, sociales et politiques uniques et complexes entourant la conduite de la recherche qui comprend des sujets ou des participants. La recherche avec des êtres humains effectuée en partenariat avec des universités canadiennes doit adhérer aux directives éthiques décrites dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (ETPC 2) qui établit les normes pour les comités d'éthique de la recherche au Canada et qui constitue la source primaire d'orientation concrète sur la surveillance éthique de la recherche avec des êtres humains.

Toutefois, l'adhésion à l'ETPC 2 demeure incohérente dans l'Inuit Nunangat et le document ne comprend pas les préoccupations éthiques propres aux Inuits en matière de recherche effectuée sur la santé et le bien-être, ainsi que sur la faune et l'environnement. Les comités d'éthique de la recherche peuvent jouer un rôle important pour protéger les sujets de recherche; cependant, les organismes représentatifs inuits tendent à se heurter à un manque de transparence au sujet de l'examen des initiatives de recherche dans l'Inuit Nunangat et les Inuits ne sont pas systématiquement engagés ou représentés auprès des comités d'examen de la recherche qui touche leur peuple et leurs collectivités. Par ailleurs, la concentration de comités d'éthique de la recherche au sein des établissements de recherche dans le sud du Canada signifie que la surveillance éthique de la recherche dans l'Inuit Nunangat relève uniquement d'établissements et d'universitaires non inuits. Nous devons élaborer des processus plus robustes et transparents qui respectent l'autodétermination des Inuits en matière de recherche pour remplacer ces structures inéquitables.

### Objectifs

- Demander aux institutions de rendre compte de leur adhésion aux lignes directrices actuelles en matière d'éthique de la recherche
- Élaborer des lignes directrices propres aux Inuits sur l'éthique en matière de recherche pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat
- Créer la transparence dans l'examen et la surveillance de la recherche dans l'Inuit Nunangat
- Négocier des partenariats entre les Inuits et les comités d'éthique de la recherche

### Actions

- 2.1 Établir des mécanismes de réglementation de la conduite éthique de la recherche dans l'Inuit Nunangat
- 2.2 Appuyer l'élaboration et le fonctionnement de processus d'examen éthique de la recherche dirigés par des Inuits
- 2.3 Élaborer des indicateurs en partenariat avec les Inuits pour surveiller leur participation aux processus d'examen éthique
- 2.4 Élaborer des lignes directrices éthiques propres aux Inuits sur la recherche qui comprend des êtres humains, la faune et l'environnement
- 2.5 Veiller à la représentation des Inuits auprès du Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche
- 2.6 Créer des processus d'examen de la recherche à l'échelon communautaire qui sont liés aux processus ou aux accords régionaux, nationaux et internationaux



### Secteur prioritaire 3 : Harmoniser le financement en fonction des priorités de recherche des Inuits

Les politiques actuelles sur lesquelles sont fondés les processus fédéraux de financement de la recherche dans l’Inuit Nunangat tendent à limiter l’autodétermination des Inuits en recherche et, par conséquent, marginalisent leurs priorités de recherche. Cette situation nuit à leur capacité collective de documenter et créer les connaissances nécessaires pour mieux répondre à leurs besoins. Des centaines de millions de dollars ont été attribués par le gouvernement fédéral à la recherche dans l’Inuit Nunangat et le volume de la recherche effectué a augmenté de manière exponentielle. Les priorités de recherche établies par le gouvernement fédéral en vue d’investissements reflètent un parti pris envers la recherche en sciences biologiques et physiques qui diminue la prééminence et l’attention accordées aux autres priorités inuites en matière de recherche. Pis encore, les critères d’admissibilité au financement du gouvernement fédéral tendent à exclure les organismes représentatifs inuits de l’accès au financement de recherche à titre d’établissements ou de chercheurs principaux. Par ailleurs, le manque de transparence relatif au financement fédéral en recherche empêche de savoir quelles recherches sont effectuées dans leur patrie et leurs collectivités en tout moment.



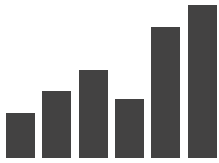
#### Objectives

- Veiller à ce que le financement de recherche dans l’Inuit Nunangat reflète les priorités de recherche des Inuits
- Encourager la recherche dirigée par des Inuits
- Assurer la transparence, la coordination et la reddition de comptes dans le financement de la recherche dans l’Inuit Nunangat

#### Actions

- 3.1 S’associer à la structure de gouvernance des Inuits pour établir les priorités de recherche dans l’Inuit Nunangat en vue du financement
- 3.2 Examiner les critères d’admissibilité actuels pour appuyer et faciliter la recherche et les méthodes de recherche dirigée par les Inuits
- 3.3 Utiliser l’espace politique de l’Inuit Nunangat pour l’attribution d’un financement de recherche, déterminé par le secteur géographique, politique et culturel qui comprend la Région désignée des Inuvialuits, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut
- 3.4 Élaborer une base de données pour surveiller les investissements en recherche dans l’Inuit Nunangat, y compris les allocations provenant de tous les échelons de gouvernement et des établissements universitaires

## Secteur prioritaire 4: Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements



Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements recueillis sur leur population, la faune et l'environnement est un pilier clé pour qu'ils puissent atteindre leur autodétermination en recherche. Les organismes représentatifs inuits sont les gardiens appropriés de la recherche dans l'Inuit Nunangat et sont les mieux placés pour déterminer comment les renseignements devraient être utilisés et communiqués pour maximiser les avantages et réduire les préjudices. Les défis durables dans ce secteur comprennent la compilation de données particulières aux Inuits avec celles d'autres peuples autochtones, ce qui rend impossible de discerner ou d'utiliser les renseignements pertinents. À un niveau plus élémentaire, les données propres aux Inuits sont communiquées de manière aléatoire par les chercheurs qui peuvent décider unilatéralement de publier et de diffuser des données sans obtenir d'abord le consentement des organismes représentatifs inuits ou d'institutions choisies par les Inuits. Les chercheurs et leurs établissements affiliés doivent former des partenariats avec les Inuits pour demander leur consentement et des conseils sur le contexte politique et social de la recherche et les répercussions possibles du partage ou de la publication des résultats. En général, il faut plus de transparence et de coordination avec les Inuits dans la communication des données pour affronter ces défis relatifs aux organismes subventionnaires fédéraux, aux chercheurs et aux établissements de recherche.

### Objectifs

- Promouvoir l'autodétermination des Inuits dans la collecte, la vérification, l'analyse et la diffusion de données et de renseignements propres aux Inuits
- Investir dans la technologie et l'infrastructure des données et des renseignements dirigées par les Inuits
- Assurer la propriété des données inuites par des organismes nommés par les Inuits
- Utiliser l'inuktitut (la langue des Inuits) dans les plateformes de données et la gestion de l'information

### Actions

- 4.1 Promouvoir la production et la communication consistantes d'indicateurs et de données propres et pertinents aux Inuits, y compris l'Enquête sur la santé des Inuits
- 4.2 Investir dans une technologie adaptée aux particularités culturelles et axée sur la communauté pour faciliter l'accès et gérer les données et les renseignements
- 4.3 Élaborer des lignes directrices propres aux Inuits sur l'accessibilité, la propriété et le contrôle des données
- 4.4 Créer des entrepôts numériques de données sur l'Inuit Nunangat qui incluent le savoir inuit de manière respectueuse de ses formes distinctes et les normes inuites qui régissent son utilisation et sa communication, et y investir



## Secteur prioritaire 5: Renforcer les capacités de recherche dans l’Inuit Nunangat

Le renforcement des capacités de recherche dans l’Inuit Nunangat comprend des investissements dans les infrastructures construites et les ressources humaines qui sont nécessaires pour mettre en œuvre plusieurs actions comprises dans le cadre de cette stratégie. Le Canada est le seul pays circumpolaire qui ne dispose pas d’universités dans l’Arctique. L’établissement d’une université dans l’Inuit Nunangat appuierait le renforcement des capacités de recherche en offrant l’éducation, la formation et l’accréditation dans diverses disciplines. Elle servirait aussi à cerner et à promouvoir les priorités de recherche pour les Inuits et la surveillance de l’adhésion aux lignes directrices en éthique de la recherche. Par ailleurs, des investissements fédéraux dans l’infrastructure à large bande et les programmes d’éducation et de formation propres aux Inuits sont nécessaires pour combler l’écart numérique au Canada et permettre la participation plus poussée des Inuits à la recherche.



Par ailleurs, des investissements fédéraux dans l’infrastructure à large bande et les programmes d’éducation et de formation axés sur les Inuits sont nécessaires pour combler le fossé numérique au Canada et permettre une participation plus grande des Inuits à la recherche.

### Objectifs

- Renforcer les capacités en ressources humaines dans les régions et les collectivités inuites pour faciliter la recherche dirigée par des Inuits
- Établir une université dans l’Inuit Nunangat
- Améliorer l’infrastructure construite de recherche dans l’Inuit Nunangat

### Actions

- 5.1 Élargir les critères de financement de recherche pour reconnaître les méthodes de recherche des Inuits
- 5.2 Investir dans l’accès à large bande et la capacité régionale de participer à la recherche dans l’Inuit Nunangat
- 5.3 Construire des infrastructures dans les collectivités inuites pour diriger des programmes de recherche
- 5.4 Établir des partenariats avec les gouvernements et les établissements de recherche pour élaborer des programmes d’éducation et de formation propres aux Inuits afin de favoriser les générations futures de chercheurs inuits

## 6. Évaluation

L'évaluation est essentielle pour surveiller la mise en œuvre des objectifs et des actions de la Stratégie nationale inuite sur la recherche et pour en mesurer le succès. L'ITK travaillera avec les gouvernements et les établissements de recherche pour évaluer les progrès partagés dans la mise en œuvre de ces objectifs et actions pendant trois périodes : à court terme (1 an), à moyen terme (3 ans) et à long terme (5 ans). Une des tâches préalables de mise en œuvre par l'ITK sera de créer un cadre d'évaluation. Des indicateurs et des résultats clés, ainsi que des processus pour recueillir les renseignements nécessaires, seront indiqués pour chaque point d'action.

**Figure 10 :** *Stratégie nationale inuite sur la recherche : Calendrier de mise en œuvre*





## 7. Conclusion

Les Inuits aspirent depuis longtemps à l'autodétermination en recherche comme moyen d'assurer que la recherche dans l'Inuit Nunangat est efficace, percutante et utile pour leur peuple et leurs collectivités. Les bénéficiaires principaux de la recherche dans l'Inuit Nunangat ont été depuis trop longtemps les chercheurs eux-mêmes, plutôt que les familles et les collectivités inuites. Par l'entremise de la SNIR, les Inuits cherchent à modifier cette réalité. Les Inuits et la communauté de recherche doivent travailler ensemble en cette ère de réconciliation pour remplacer les approches coloniales en recherche par des relations de recherche qui favorisent l'autodétermination des Inuits, le partenariat et la transparence. Les résultats mutuellement avantageux de cette démarche dépassent l'amélioration de la pratique de recherche et comprennent la santé et le mieux-être des Inuits. Au moyen de partenariats et d'actions facilitées par la Stratégie nationale inuite sur la recherche, nous avons maintenant la possibilité d'entreprendre une nouvelle approche à la recherche dans l'Inuit Nunangat.

# Annexe A : Centres de recherche dans l'Inuit Nunangat

## Type de propriété

- Détenue et opérée par des Inuits
- Détenue par des Inuits en partenariat collectif
- Détenue et opérée' par des non-Inuits**
- Par un gouvernement territorial/municipal / un organisme à but non lucratif situé au sein de l'Inuit Nunangat
- Par le gouvernement fédéral / une université située à l'extérieur de l'Inuit Nunangat

Région inuite	Nom	Type de propriété	Institution(s)
Nunatsiavut	Centre de recherche de Nain	<span style="color: #003366;">●</span>	Gouvernement du Nunatsiavut, ministère des Terres et des Ressources naturelles
Nunatsiavut	Camp et station de recherche des Monts Torngat	<span style="color: #003366;">●</span>	Gouvernement du Nunatsiavut, ministère des Terres et des Ressources naturelles
Nunavik	Centre de recherche du Nunavik	<span style="color: #003366;">●</span>	Société Makivik
Nunavik	Station de recherche du lac à l'Eau claire	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Centre d'études nordiques
Nunavik	Station de la rivière Boniface	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Centre d'études nordiques
Nunavik	Station de recherche de Salluit	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Centre d'études nordiques
Nunavik	Station de recherche subarctique McGill	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Université McGill
Nunavik	Station de recherche d'Umiujaq	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Centre d'études nordiques
Nunavik	Station de Whapmagoostui-Kuujuarapik	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Centre d'études nordiques
Nunavik	Station de surveillance des radionucléides atmosphériques de Kuujuarapik	<span style="color: #99CC66;">●</span>	Santé Canada, Bureau de la radioprotection
Nunavut	Cabines de recherche M'Clintock Channel Polar Bear	<span style="color: #0099CC;">●</span>	Propriété de la Gjoa Haven Hunters and Trappers Association; gérée par l'Université Queen's
Nunavut	Nunavut Literacy Council	<span style="color: #FF9933;">●</span>	Université McGill
Nunavut	Qaujigiartiit Health Research Centre	<span style="color: #FF9933;">●</span>	Qaujigiartiit Health Research Centre
Nunavut	Arviat Research Support Facility	<span style="color: #FF9933;">●</span>	Collège de l'Arctique du Nunavut (Institut de recherche du Nunavut)
Nunavut	Collège de l'Arctique du Nunavut, campus de Kitikmeot	<span style="color: #FF9933;">●</span>	Collège de l'Arctique du Nunavut (Institut de recherche du Nunavut)
Nunavut	Igloodik Oral History Centre	<span style="color: #FF9933;">●</span>	Collège de l'Arctique du Nunavut (Institut de recherche du Nunavut)



Région inuite	Nom	Type de propriété	Institution(s)
Nunavut	Centre de recherche d'Iqaluit	●	Collège de l'Arctique du Nunavut (Institut de recherche du Nunavut)
Nunavut	Ittaq Heritage and Research Centre	●	Ilisqaqivik Society
Nunavut	Collège de l'Arctique du Nunavut, campus de Kivalliq	●	Collège de l'Arctique du Nunavut (Institut de recherche du Nunavut)
Nunavut	Centre de recherche d'Igloodik	●	Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut
Nunavut	Station de recherche Walker Bay	●	Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut
Nunavut	Navire de recherche Nuliajuk	●	Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut
Nunavut	Avant-poste saisonnier de la GRC Alexandra Fjord	●	Université de la Colombie-Britannique
Nunavut	Station de recherche arctique McGill	●	Université McGill
Nunavut	Station de recherche de l'île Bylot	●	Centre d'études nordiques
Nunavut	Cambridge Bay Community Observatory	●	Ocean Networks Canada (Université de Victoria)
Nunavut	Cape Bounty Arctic Watershed Observatory	●	Université Queen's
Nunavut	Ocean Tracking Network (Cumberland Sound)	●	Ocean Tracking Network (Université Dalhousie)
Nunavut	Ocean Tracking Network (Frobisher Bay)	●	Ocean Tracking Network (Université Dalhousie)
Nunavut	Ocean Tracking Network (Lancaster Sound)	●	Ocean Tracking Network (Université Dalhousie)
Nunavut	Ocean Tracking Network (Scott Inlet)	●	Ocean Tracking Network (Université Dalhousie)
Nunavut	Ocean Tracking Network (Cambridge Bay)	●	Ocean Tracking Network (Université Dalhousie)
Nunavut	Station de recherche Ward Hunt Island Observatory	●	Centre d'études nordiques
Nunavut	Observatoire de veille de l'atmosphère du globe du docteur Neil Trivett	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Station de surveillance des radio-nucléides atmosphériques d'Alert	●	Santé Canada
Nunavut	Station de recherche des îles Belcher	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	●	Savoir polaire Canada
Nunavut	Station de recherche du lac Karrak	●	Environnement et Changement climatique Canada

Région inuite	Nom	Type de propriété	Institution(s)
Nunavut	Camp d'étude des oiseaux de rivage de l'île Coats	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Camp d'étude des oiseaux de mer de l'île Coats	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Station de surveillance des radionucléides atmosphériques de Coral Harbour	●	Santé Canada, Bureau de la radioprotection
Nunavut	Cabine de recherche de l'île Mill	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Station de surveillance des radionucléides atmosphériques d'Iqaluit	●	Santé Canada, Bureau de la radioprotection
Nunavut	Parc national Quttinirpaaq (lac Hazen)	●	Parcs Canada
Nunavut	Station de recherche sur les oiseaux de mer de l'île Prince Leopold	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Station de recherche sur les oiseaux de mer de l'île Digges	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Cabine de la rivière Perry	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Installation de recherche de Polar Bear Pass	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Programme du plateau continental polaire	●	Ressources naturelles Canada
Nunavut	Resolute Bay	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires Resolute RN15 - Station de surveillance des radionucléides atmosphériques	●	Santé Canada, Bureau de la radioprotection
Nunavut	Installation de recherche de l'île Tern	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Île East Bay	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Camp continental d'East Bay	●	Environnement et Changement climatique Canada
Nunavut	Parc national Quttinirpaaq (Fjord Tanquary)	●	Parcs Canada
Nunavut	Parc national Quttinirpaaq (Île Ward Hunt)	●	Parcs Canada
Nunavut	Station de recherche arctique Flashline Mars	●	Mars Society
Nunavut	Observatoire de l'ozone stratosphérique arctique (PEARL)	●	Environnement Canada; Université de Toronto



Région inuite	Nom	Type de propriété	Institution(s)
RDI	Parc national Aulavik (Cabine verte)	●	Propriété du comité local de chasseurs et trappeurs; géré par Parcs Canada
RDI	Parc national Aulavik (Cabine Polar Bear, île Banks)	●	Gouvernement des TNO, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
RDI	Cabine Polar Bear, Cap Providence	●	Gouvernement des TNO, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
RDI	Île Herschel – Parc territorial Qikiqtaruk	●	Gouvernement du Yukon
RDI	Station de recherche de Trail Valley Creek	●	Université Wilfrid Laurier
RDI	Cabine du sanctuaire des oiseaux migratoires d'Anderson River	●	Environnement et Changement climatique Canada
RDI	Camp de l'île Fish du delta du Mackenzie	●	Environnement et Changement climatique Canada
RDI	Parc national Ivvavik (Camp de base d'Imniarvik Sheep Creek)	●	Parcs Canada
RDI	Parc national Tuktot Nogait (Camp de base du lac Uyarsivik)	●	Parcs Canada
RDI	Centre de recherche de l'Arctique de l'Ouest	●	Collège Aurora (Institut de recherche Aurora)
RDI	Centre de recherche de Havikpak Creek	●	Université Wilfrid Laurier
RDI	Installation de station satellite d'Inuvik	●	Ressources naturelles Canada
RDI	Station de surveillance des radio-nucléides atmosphériques d'Inuvik	●	Santé Canada, Bureau de la radioprotection

## Annexe B : Rapports fédéraux traitant de la politique scientifique dans le 'Nord'

Année	Titre	Auteurs
1972	Science and the North: A Seminar on Guidelines for Scientific Activities in Northern Canada	Comité consultatif de la mise en valeur du Nord; Sous-comité de la science et de la technique
1977	Northward Looking: A Strategy and a Science Policy for Northern Development	Conseil des sciences du Canada
1987	Le Canada et la science polaire	Affaires autochtones et du Nord
1991	Northern Science for Northern Society – Building Economic Self-Reliance	Conseil des sciences du Canada
1997	Établir un cadre d'action circumpolaire pour permettre au Canada d'exercer un leadership Chapitre 8 – Soutenir la coopération scientifique, pédagogique et culturelle dans l'Arctique	Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement; Comité permanent des affaires étrangères et du développement international
2000	Northern Science and Technology in Canada – Federal Framework & Research Plan	Affaires autochtones et du Nord
2000	From crisis to opportunity: Rebuilding Canada's role in northern research	Groupe de travail CRSNG et CRSH
2005	La science et la technologie dans le Nord canadien – Rapport d'activités	Affaires autochtones et du Nord
2005	De la relance à l'action : Rapport d'étape sur le renouvellement de la recherche nordique au Canada	Institut sur la gouvernance; présenté au CRSNG, au CRSH et au IRSC et au Comité de planification – Dialogue sur la recherche nordique
2008	Vision pour l'Initiative canadienne de recherche dans l'Arctique — Évaluation des possibilités	Comité des académies canadiennes, à la demande d'Affaires autochtones et du Nord
2009	Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir	Gouvernement du Canada
2014	Rapport sur l'état du savoir nordique au Canada	Commission canadienne des affaires polaires
2017	Un nouveau modèle de leadership dans l'Arctique	Représentante spéciale de la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada, sur le leadership dans l'Arctique



## Annexe C : Diverses définitions utilisées en recherche dans l'Inuit Nunangat

Définition	Description	Exemples
Inuit Nunangat	La patrie des Inuits au Canada. Elle comprend les collectivités situées dans les quatre régions inuites : le Nunatsiavut (le littoral au nord du Labrador), le Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région désignée des Inuvialuits dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces régions comprennent collectivement la région traditionnellement occupée par les Inuits au Canada.	2011. Statistique Canada. National Household Survey Dictionary: Area of residence – Inuit Nunangat
Biogéophysique : <i>Discontinuous Permafrost</i> (Pergélisol discontinu)	La région nord de la limite sud du pergélisol discontinu	1991. Conseil des sciences du Canada. Northern Science for Northern Society – Building Economic Self-Reliance 2000. Affaires autochtones et du Nord. Northern Science and Technology in Canada – Federal Framework & Research Plan 2000. Groupe de travail du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). From crisis to opportunity: Rebuilding Canada's role in northern research 2005. Institut sur la gouvernance. From opportunity to action: A Progress Report on Canada's Renewal of Northern Research 2008. Comité des académies canadiennes. Vision for the Canadian Arctic Research Initiative: Assessing the Opportunities CRSNG Discovery Grant Program Definition
Biogéophysique : Divers	Comprend, sans s'y limiter, les délimitations climatiques, la limite de l'agriculture commerciale, les régions ayant une température moyenne inférieure à 10 °C, la zone arborée et les isothermes.	
Délimitations géopolitiques : Provinces/Territoires	Trois territoires : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.	2014. Gouvernement du Nunavut, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, gouvernement du Yukon. A pan-northern approach to science
Délimitations géopolitiques : Le Cercle polaire arctique	Nord du Cercle polaire arctique	2007. Bibliothèque du Parlement. Speech from the Throne: Being in the High Arctic
Hamelin : <i>Nordicity</i> (Nordicité)	« Nordicité » est un terme provenant de L.-E. Hamelin de l'Université Laval qui utilise 10 critères en vue de produire un index combiné sur la nordicité. Les critères de M. Hamelin laissent entendre que des régions deviennent moins « nordiques » à mesure qu'elles deviennent plus industrialisées et accessibles. Certains niveaux comprennent le nord « extrême », « éloigné » et « moyen ».	1977. Conseil des sciences du Canada. Northward Looking: A Strategy and a Science Policy for Northern Development 2003. Association universitaire canadienne d'études nordiques. Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord

Définition	Description	Exemples
Pas de définitions		2009. Affaires autochtones et du Nord. Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) Instituts de recherche en santé du Canada
Nord du 60 <sup>e</sup> parallèle	Les régions polaires, quand il s'agit du Canada, sont toutes les régions au nord du 60 <sup>e</sup> degré de latitude nord et toutes les régions au nord de la limite sud de la zone de pergélisol discontinu; quand on parle de régions polaires en général ou dans un contexte international, il s'agit des régions circumpolaires, y compris le continent de l'Antarctique.  L'Arctique, quand il s'agit du Canada, signifie l'une ou l'autre de ces parties au Canada (a) au nord du soixantième degré de latitude nord; (b) au sud du soixantième degré de latitude nord et au nord de la limite inférieure de la zone du pergélisol discontinu (Arctique)	1991. Justice Canada. <i>Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires</i>  2014. Justice Canada. <i>Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique</i>
Droits de propriété	Les droits de propriété du Nord et leurs limites sont délimités par des arpentages officiels et tombent sous la responsabilité d'organisations différentes selon le type de terre ou d'intérêt. Le système d'arpentage des terres du Canada (SATC) soutient l'emplacement et la mesure spatiale de ces droits, soit pour l'extraction minière, le pétrole et le gaz, les biens immobiliers ou les revendications territoriales globales. Le SATC donne l'accès à tous les documents officiels pour ces arpentages. Les frontières internationales sont mandatées et entretenues par des organisations fédérales diverses.	2016. Ressources naturelles Canada. Définition des limites nordiques.
Young : Nord circumpolaire	La description du Nord circumpolaire de Young comprend : « ...le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le nord du Québec et tout le Labrador au Canada... [ainsi que] les systèmes marins de l'Océan arctique et des mers contiguës, notamment celles de Bering, des Tchouktches, de Beaufort, de Norvège, de Barents, de Kara, des Laptev, et de Sibérie orientale... Au Canada, seules les trois provinces maritimes n'ont pas d'intérêt direct dans le Nord. Mis à part les régions de l'extrême nord du Québec et du Labrador, les conditions arctiques s'étendent en dessous du 60 <sup>e</sup> parallèle, et la plupart des provinces comprennent de vastes territoires que la Commission royale sur les peuples autochtones inclut dans le 'Moyen Nord'. »	1997. Parlement du Canada. Établir un cadre d'action circumpolaire pour permettre au Canada d'exercer un leadership



## Notes

- 1 Statistique Canada, « L'écart entre l'espérance de vie prévue des Autochtones et celle de l'ensemble de la population canadienne devrait diminuer », consulté en ligne le 13 novembre 2017, <https://www.statcan.gc.ca/pub/89-645-x/2010001/life-expectancy-esperance-vie-fra.htm>.
- 2 Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau non publié préparé à l'intention de l'ITK.
- 3 Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, Olivier De Schutter, Mission au Canada du 6 au 16 mai 2012, (Genève, Suisse, Nations Unies, mai 2012), consulté en ligne le 12 décembre 2017, [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121224\\_canadafinal\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121224_canadafinal_fr.pdf)
- 4 Nations Unies, *Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, on the Situation of Indigenous Peoples in Canada*, (Genève, Suisse, 4 juillet 2014), consulté en ligne le 11 décembre 2017, <http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf>.
- 5 Comité sur l'élimination de la discrimination raciale, « Concluding observations on the twenty-first to twenty-third periodic reports of Canada », 25 août 2017, consulté en ligne le 10 janvier 2018, [https://fncaringsociety.com/sites/default/files/CERD\\_C\\_CAN\\_CO\\_21-23\\_28714\\_E.pdf](https://fncaringsociety.com/sites/default/files/CERD_C_CAN_CO_21-23_28714_E.pdf). Remarque que le comité a également recommandé que les pays présentent des données statistiques et des indicateurs ventilés fondés sur des preuves. Voir « Guidelines for the CERD-Specific Document to be submitted by States Parties under Article 9, Paragraph 1 of the Convention », 13 juin 2008, consulté en ligne le 10 janvier 2018, [http://digitallibrary.un.org/record/630532/files/CERD\\_C\\_2007\\_1-EN.pdf](http://digitallibrary.un.org/record/630532/files/CERD_C_2007_1-EN.pdf).
- 6 Alyson H. Fleming et Nicholas D. Pyenson, « How to Produce Translational Research to Guide Arctic Policy », *BioScience*, 67(6) (2017), p. 490-493, consulté en ligne le 1<sup>er</sup> février 2018, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5451288/pdf/bix002.pdf>; Eli Kintisch, « Cold War in a Warming Place: Can Eastern and Western Scientists Effectively Partner in the Arctic? », 4(4) (décembre 2015), consulté en ligne le 1<sup>er</sup> février 2018, [http://www.sciencediplomacy.org/files/cold\\_war\\_in\\_a\\_warming\\_place\\_science\\_\\_diplomacy.pdf](http://www.sciencediplomacy.org/files/cold_war_in_a_warming_place_science__diplomacy.pdf).
- 7 Conseil de recherches en sciences humaines, « Domaines des défis de demain et sous-questions connexes », consulté en ligne le 15 janvier 2018, [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/society-societe/community-communite/Future\\_Challenge\\_Areas-domaines\\_des\\_defis\\_de\\_demain-fra.aspx#3](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/society-societe/community-communite/Future_Challenge_Areas-domaines_des_defis_de_demain-fra.aspx#3).
- 8 Scot Nickels et Cathleen Knotsch, « Inuit perspectives on research ethics: The work of Inuit Nipingit », *Études/Inuit/Studies* 35(1-2), 2011, p. 57-81, consulté en ligne le 1<sup>er</sup> février 2018, <https://www.erudit.org/en/journals/etudinit/2011-v35-n1-2-etudinit0322/1012835ar.pdf>.
- 9 Centre de gouvernance des Premières Nations, « Les principes PACP des Premières Nations », consulté en ligne le 7 janvier 2018, <http://fnigc.ca/fr/pcap.html>.
- 10 RDI Native Peoples Technical Assistance Office, « Tribal community profiles and research protocols », consulté en ligne le 7 janvier 2018, <http://nptao.arizona.edu/tribal-community-profiles-and-research-protocols>.
- 11 Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, et Conseil de recherches en sciences humaines, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, ON, Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche, décembre 2014), p. 109, consulté en ligne le 1<sup>er</sup> février 2018, [http://www.pre.ethics.gc.ca/pdf/eng/tcps2-2014/TCPS\\_2\\_FINAL\\_Web.pdf](http://www.pre.ethics.gc.ca/pdf/eng/tcps2-2014/TCPS_2_FINAL_Web.pdf).

- 12 Inuit Tapiriit Kanatami et Nunavut Research Institute, *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers*, Ottawa et Iqaluit, 2006, consulté en ligne le 8 janvier 2018, <http://www.nri.nu.ca/sites/default/files/public/files/06-068%20ITK%20NRR%20booklet.pdf>.
- 13 Joseph Millum, « Canada's New Ethical Guidelines for Research with Humans: A Critique and Comparison with the United States », *Canadian Medical Association Journal*, 184(6), 3 avril 2012, p. 657-661, consulté en ligne le 1<sup>er</sup> février 2018, <http://www.cmaj.ca/content/cmaj/184/6/657.full.pdf>.
- 14 Gouvernement du Canada, « Comité d'éthique de la recherche de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada », consulté en ligne le 17 janvier 2018, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/science-recherche/avis-scientifiques-processus-decisionnel/comite-ethique-recherche.html>.
- 15 Association canadienne des comités d'éthique de la recherche, courriel adressé à l'Inuit Tapiriit Kanatami, 2 août 2017.
- 16 Gouvernement du Canada, « Projets de recherche scientifique au Canada financés par le gouvernement canadien dans le cadre de l'Année polaire internationale », consulté en ligne le 20 juillet 2017, [http://www.api-ipy.gc.ca/pg\\_IPYAPI\\_050-fra.html](http://www.api-ipy.gc.ca/pg_IPYAPI_050-fra.html).
- 17 Commission canadienne des affaires polaires, « Canadian High Arctic Research Station: Updates and opportunities for collaboration », consulté en ligne le 16 janvier 2018, [http://www.polarcom.gc.ca/sites/default/files/canadian\\_high\\_arctic\\_research\\_station\\_updates\\_and\\_opportunities\\_for\\_collaboration\\_-\\_m.\\_raillard.pdf](http://www.polarcom.gc.ca/sites/default/files/canadian_high_arctic_research_station_updates_and_opportunities_for_collaboration_-_m._raillard.pdf).
- 18 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, « Fact Sheet: Aboriginal Research », consulté en ligne le 8 décembre 2017, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/crsh-sshrc/CR22-81-2014-eng.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/crsh-sshrc/CR22-81-2014-eng.pdf).
- 19 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, « Fact Sheet: Northern Communities », consulté en ligne le 16 janvier 2018, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/crsh-sshrc/CR22-90-2010-eng.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/crsh-sshrc/CR22-90-2010-eng.pdf).
- 20 Comité national sur la scolarisation des Inuits, *Premiers Canadiens, Canadiens d'abord : Stratégie nationale sur la scolarisation des Inuits 2011*, Ottawa, ON, Inuit Tapiriit Kanatami, 2011, consulté en ligne le 9 janvier 2018, <https://itk.ca/wp-content/uploads/2011/06/Strategie-Nationale-sur-la-Scolarisation-des-Inuits.pdf>.





ᐃᓄᐃᑦ ᑕᐱᓃᑦ ᑲᓄᑕᑦ  
INUIT TAPIRIIT KANATAMI



75 Albert St., Suite 1101  
Ottawa, ON Canada K1P 5E7



613-238-8181



@ITK\_CanadaInuit



InuitTapiriitKanatami



@InuitTapiriitKanatami



[www.itk.ca](http://www.itk.ca)